

Parts de fonds communs de placement
des séries I et T1 des Fonds Profil^{MC} et
actions de fonds communs de placement
des séries I et T1 des Catégories Profil

Prospectus simplifié modifié et mis à jour daté du 20 septembre 2018, modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié daté du 30 juin 2018

Fonds de la famille ProfilSM

Programme de gestion de l'actif Profil

Fonds Profil¹ :

Fonds d'actions canadiennes Profil
Fonds d'actions américaines Profil
Fonds d'actions internationales Profil
Fonds de marchés émergents Profil
Fonds de titres à revenu fixe Profil

Catégories Profil² :

Catégorie Actions canadiennes Profil
Catégorie Actions américaines Profil
Catégorie Actions internationales Profil
Catégorie Marchés émergents Profil
Catégorie Marché monétaire canadien Investors³

¹ Chaque Fonds Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui offre au détail des parts des séries I et TI aux termes du présent prospectus simplifié. Les Fonds ont également émis des parts de séries non offertes au détail, qui ne sont pas vendues aux termes des présentes. D'autres séries pourraient être émises après cette date sans préavis.

² Chaque Catégorie Profil est une catégorie d'actions de la Société de fonds Groupe Investors Inc.^{MC} Chaque Catégorie offre au détail des actions des séries I et TI aux termes du présent prospectus simplifié, à l'exception de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors qui offre uniquement au détail des actions de série I. Les Catégories sont aussi autorisées à émettre des actions de séries non offertes au détail, qui ne sont pas vendues aux termes des présentes. D'autres séries pourraient être émises après cette date sans préavis.

³ Cette Catégorie offre également au détail d'autres séries d'actions qui ne font pas partie du programme Profil et qui sont vendues aux termes d'un prospectus distinct.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les titres des fonds communs de placement décrits dans le présent document ni les Fonds de la famille Profil auxquels référence est faite ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts au Canada uniquement, sauf autorisation contraire.

Table des matières

Renseignements généraux sur les Fonds de la famille Profil	4	Souscriptions, échanges et rachats	12
Introduction	4	Programme de gestion de l'actif Profil	12
Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un fonds commun de placement?	4	Comment calculer la valeur des titres des Fonds de la famille Profil	13
Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?	4	Achat de titres des Fonds de la famille Profil	13
Comment le Programme de gestion de l'actif Profil fonctionne-t-il?	5	Options d'achat	14
Mandats de placement	5	Placement initial minimal	14
Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?	6	Vente de titres des Fonds de la famille Profil	15
Risque de concentration	6	Échanges de titres des Fonds de la famille Profil	15
Risque de crédit	6	Échanges entre Fonds de la famille Profil	15
Risque associé aux dérivés	7	Échanges – À partir d'autres Fonds du Groupe Investors ou de fonds de placement garanti vers les Fonds de la famille Profil	16
Risque de dilution du rendement	7	Échanges – À partir des Fonds de la famille Profil vers d'autres Fonds du Groupe Investors	16
Risque lié au rajustement des distributions	7	Opérations à court terme	16
Risque associé aux titres de participation	7	Services facultatifs	17
Risque associé aux titres à revenu fixe	8	Régimes enregistrés	17
Risque de change	8	Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements préautorisés (PPA)	17
Risque associé aux placements étrangers	8	Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)	18
Risque associé aux taux d'intérêt	8	Échanges automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS)	19
Risque associé aux ordres importants	8	Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil (Toutes les séries à l'exception des parts de série Ti des Fonds Profil)	19
Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société	8	Distributions des parts de série Ti des Fonds	19
Risque associé aux séries multiples	9	Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil	20
Risque associé aux placements immobiliers	9	Réinvestissement des distributions de remboursement de capital des Catégories Profil	20
Risque associé aux fiducies de placement immobilier	9	Programme philanthropique Groupe Investors	20
Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement	9	Frais	21
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres	9	Frais payables par les Fonds de la famille Profil	21
Risque de spécialisation	10	Frais payables directement par vous	22
Risque associé à la politique fiscale	10	Incidences des frais d'acquisition	24
Risque associé à la responsabilité des porteurs de parts	10	Rémunération du courtier	24
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds de la famille Profil	11	Paiements à votre conseiller du Groupe Investors	24
		Autres formes d'encouragement	24

Rémunération du courtier payée	
à partir des frais de gestion	24
Incidences fiscales pour les épargnants	25
Régime fiscal des fonds de la famille <i>Profil</i>	25
Régime fiscal des porteurs de titres	25
Si vous détenez des parts de Fonds <i>Profil</i> dans un régime enregistré	25
Si vous détenez des parts de Fonds <i>Profil</i> à l'extérieur d'un régime enregistré	25
Si vous détenez des actions de Catégories <i>Profil</i> dans un régime enregistré	26
Si vous détenez des actions de Catégories <i>Profil</i> à l'extérieur d'un régime enregistré	26
Déductibilité des frais de conseil du programme	27
Quels sont vos droits?	27
Renseignements propres à chacun	
des Fonds de la famille <i>Profil</i>	28
Détail du Fonds de la famille <i>Profil</i>	28
Quels types de placements le Fonds de la famille <i>Profil</i> fait-il?	30
Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille <i>Profil</i> ?	32
Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille <i>Profil</i> ?	33
Politique en matière de distributions	34
Frais du Fonds de la famille <i>Profil</i> pris en charge indirectement par les épargnants	34
Fonds <i>Profil</i>	37
Fonds d'actions canadiennes <i>Profil</i>	38
Fonds d'actions américaines <i>Profil</i>	41
Fonds d'actions internationales <i>Profil</i>	43
Fonds de marchés émergents <i>Profil</i>	45
Fonds de titres à revenu fixe <i>Profil</i>	47
Catégories <i>Profil</i>	51
Catégorie Actions canadiennes <i>Profil</i>	52
Catégorie Actions américaines <i>Profil</i>	55
Catégorie Actions internationales <i>Profil</i>	58
Catégorie Marchés émergents <i>Profil</i>	60
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	62
Renseignements supplémentaires	64

Renseignements généraux sur les Fonds de la famille Profil

Introduction

Le programme Profil est un programme complet de gestion de placements pour les investisseurs nantis. Le programme vous permet d'acheter des titres des Fonds de la famille Profil. Le programme Profil consiste en un service de répartition d'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds de la famille Profil, en vue d'atteindre ainsi une diversification optimale en termes de catégories d'actif et de styles de gestion en regard de vos objectifs de placement et de votre tolérance au risque.

Le présent prospectus simplifié* contient des renseignements importants choisis qui vous aideront à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds de la famille Profil énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Le présent document est divisé en deux parties :

- la première partie contient de l'information générale sur tous les Fonds de la famille Profil; et
- la deuxième partie contient de l'information propre à chacun des Fonds de la famille Profil.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds de la famille Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller du Groupe Investors; ou

- en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais).

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds de la famille Profil sont également disponibles :

- sur notre site Web www.groupeinvestors.com; ou
- sur le site www.sedar.com.

Les titres des Fonds de la famille Profil ne peuvent être achetés que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les titres des Fonds de la famille Profil par l'entremise d'autres courtiers.

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un fonds commun de placement?

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?

Un fonds commun de placement constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. Le fonds commun de placement utilise cet argent pour acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des épargnants. Les épargnants partagent entre eux les gains et les pertes du fonds commun de placement.

Au Canada, un fonds commun de placement peut être constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire ou de catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable. Chacun des fonds communs de placements énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous « Fonds Profil » a été constitué en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire distincte. Ces fonds communs de placement sont appelés collectivement « les Fonds Profil » ou « les Fonds », et individuellement « un/le Fonds » dans le présent document. Quant aux fonds communs de placements énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous « Catégories Profil », ils ont chacun été constitués sous forme de catégorie d'actions distincte de la Société de fonds Groupe Investors Inc. (parfois appelée la « Société »), une société de placement à capital variable. Ces fonds communs de placement sont appelés collectivement « les Catégories Profil » ou « les Catégories », et individuellement « une/la Catégorie » dans le présent document. Les Fonds Profil et les Catégories Profil sont appelés collectivement « Fonds de la famille Profil ».

* Dans le présent prospectus simplifié, *vous*, *vos* et *votre* renvoient à la personne qui investit dans un Fonds de la famille Profil. *Nous*, *nos*, *notre* et *Groupe Investors* désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une ou l'autre de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les termes « programme Profil » et « programme » désignent le Programme de gestion de l'actif Profil. Les expressions « conseiller du Groupe Investors » désignent un « représentant du Groupe Investors » au Québec.

Les Fonds Profil émettent des parts (« parts ») aux épargnants alors que les Catégories émettent des actions (« actions »). Les Fonds de la famille Profil offrent également une ou plusieurs catégories de parts ou d'actions, appelées « série ». Dans le présent document, les « titres » des Fonds de la famille Profil désignent des « parts » dans le cas des Fonds Profil et des « actions » dans le cas des Catégories Profil.

Les Fonds de la famille Profil offrent aux épargnants des séries au détail, qui sont décrites plus précisément à la section *Options d'achat*. Les Fonds de la famille Profil émettent également (ou sont autorisés à émettre) des titres non offerts au détail qui ne sont pas offerts aux épargnants ni vendus aux termes du présent document. Les titres de séries non offertes au détail sont offerts pour les placements d'autres Fonds du Groupe Investors et d'autres investisseurs admissibles. Les titres de séries non offertes au détail ont des frais moins élevés et sont conçus de manière à ne pas dupliquer les frais payables par ces autres investisseurs. De nouvelles séries pourraient être offertes à tout moment.

Comment le Programme de gestion de l'actif Profil fonctionne-t-il?

Le programme Profil offre des services de gestion de placements professionnels semblables à ceux qui sont habituellement offerts aux gros clients institutionnels comme les caisses de retraite. Lorsque vous adhérez au programme Profil, votre conseiller du Groupe Investors vous fait remplir un questionnaire sur le profil de placement qui vous aide à déterminer votre profil de placement, qui prend en compte vos objectifs de placement, votre degré de tolérance au risque, vos horizons de placement et vos attentes de rendement. Selon les réponses que vous avez fournies dans le questionnaire, le programme Profil propose une combinaison de catégories d'actif et recommande un certain nombre de portefeuilles composés d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil. Les Fonds de la famille Profil comprennent une grande variété de placements en actions et à revenu fixe des marchés canadien et international. Selon nous, la méthode de répartition d'actif utilisée par le programme Profil vous aidera à choisir des placements qui respectent vos objectifs tout en optimisant le rapport risque et rendement.

Le programme Profil exige que vous choisissiez parmi une combinaison d'un ou plusieurs Fonds de la famille Profil (votre « portefeuille ») qui, d'après vous, vous convient le mieux. Les montants qui seront alloués à chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille s'appellent les « pondérations de portefeuille ». Dans certains cas, vous pouvez rajuster les pondérations recommandées par le programme Profil selon votre profil d'épargnant.

Lorsque vous investissez dans le programme Profil, les Fonds de la famille Profil qui constituent votre portefeuille auront des taux de rendement différents, c'est-à-dire que les pondérations des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille pourraient changer avec le temps et s'écarter des pondérations de portefeuille initiales. Si cela se produit, le programme Profil vous permettra de rééquilibrer votre portefeuille pour que vos

pondérations de portefeuille cibles soient rétablies. Le rééquilibrage de votre portefeuille consiste à échanger des titres d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil contre d'autres titres d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil. Le programme Profil rééquilibrera votre portefeuille jusqu'à quatre fois par année, selon les directives que vous avez transmises à votre conseiller, afin qu'il soit conforme à vos pondérations de portefeuille cibles. Les pondérations de portefeuille établies par le programme Profil pour un profil d'épargnant donné peuvent également changer à l'occasion. Dans ce cas, il peut être nécessaire de rééquilibrer les pondérations de portefeuille pour qu'elles soient conformes à votre profil d'épargnant. Pour connaître les incidences fiscales relatives au rééquilibrage, voir la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Vous pouvez n'avoir qu'un seul portefeuille dans un compte et choisir d'ouvrir plus d'un compte dans le cadre du programme Profil. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous aider à choisir le ou les portefeuilles qui vous conviennent le mieux.

Mandats de placement

Le programme Profil élabore pour chaque Fonds de la famille Profil un objectif et une stratégie de placement auxquels il se conforme lorsqu'il achète des placements. Les Fonds de la famille Profil comprennent une grande variété de placements en actions et à revenu fixe des marchés canadien et international pour assurer une répartition d'actif diversifiée dans plusieurs zones géographiques importantes tout en bénéficiant de plusieurs styles de gestion.

Les Fonds de la famille Profil peuvent avoir une ou plusieurs stratégies de placement, appelées individuellement « mandat ». Si un Fonds de la famille Profil a plusieurs mandats, le placement fait dans le Fonds de la famille Profil est réparti entre tous les mandats selon les pondérations (les « pondérations de mandat ») déterminées par le programme Profil pour ce Fonds de la famille Profil.

La pondération des éléments d'actif d'un Fonds de la famille Profil affectés à divers mandats peut ne plus correspondre aux pondérations de mandat initiales de ce Fonds de la famille Profil, à cause de différences entre les rendements des éléments d'actif visés par ces mandats. Le programme Profil rééquilibre régulièrement l'actif d'un Fonds de la famille Profil pour qu'il reste conforme aux pondérations de mandat initiales. Un rééquilibrage du mandat Fonds de biens immobiliers Investors du Fonds de titres à revenu fixe Profil s'effectuera notamment s'il se produit un écart de plus de 2,5 % supérieur ou inférieur à la pondération préétablie du mandat. Voir la section *Fonds de titres à revenu fixe Profil*.

Nous revoyons régulièrement le programme Profil pour déterminer si les mandats ou les pondérations de mandat pour un Fonds de la famille Profil donné sont appropriés. Les pondérations de mandat peuvent changer par suite de ces révisions. Si cela se produit, l'actif attribué aux mandats d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil pourrait devoir être modifié.

Le programme Profil prévoit rééquilibrer les mandats s'ils sont révisés et que, par suite de cette révision, leur pondération ne correspond plus aux nouvelles pondérations de mandat.

Certaines Catégories Profil peuvent prendre des positions dans les mandats d'un Fonds Profil en particulier en investissant dans des parts de séries non offertes au détail de ce Fonds, ou investir directement dans des titres de participation qui ont les mêmes mandats que le Fonds en question.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'objectif et les stratégies de placement de chacun des Fonds de la famille Profil, reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?

Un placement dans les fonds communs de placement offre potentiellement plusieurs avantages, mais il comporte également plusieurs risques dont vous devriez être conscient.

Investir dans les fonds communs de placement n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts ou les actions des fonds communs de placement ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un fonds commun de placement varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur de ses placements. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts ou vos actions d'un fonds commun de placement, vous pouvez recevoir un montant supérieur ou inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées.

Une des façons d'évaluer le risque que présente un fonds commun de placement est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité des fonds communs de placement de votre portefeuille, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un fonds commun de placement en particulier pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité d'un fonds commun de placement en particulier pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un fonds commun de placement ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un épargnant ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble du portefeuille de placements. Nous indiquons à la section propre à chacun des Fonds de la famille Profil du présent prospectus simplifié le niveau de risque de placement qui caractérise chaque Fonds de la famille Profil compte tenu de son rendement passé ou de sa volatilité prévue, en utilisant un indice de référence ou un autre fonds commun de placement ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

Certains Fonds de la famille Profil investissent dans d'autres Fonds du Groupe Investors (appelés « fonds sous-jacents ») et d'autres fonds communs de placement (y compris des fonds négociés en Bourse). Par exemple, le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors et la Catégorie Actions canadiennes Profil, dans le Fonds d'actions canadiennes Profil. Les fonds sous-jacents investissent dans des titres (comme des actions et des obligations) émis par des entreprises ou des gouvernements ou, dans le cas du Fonds de biens immobiliers Investors, dans des placements immobiliers. La valeur de ces titres fluctue, ce qui a une incidence sur la valeur de chacun des fonds sous-jacents et, par le fait même, sur la valeur du Fonds de la famille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent. Par conséquent, les risques dont il est question ci-après s'appliquent aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds de la famille Profil investit et pourraient, à son tour, avoir également une incidence sur le Fonds de la famille Profil qui investit dans le fonds sous-jacent.

■ RISQUE DE CONCENTRATION

Un fonds commun de placement dont une grande partie de l'actif net est allouée à un même émetteur peut être moins diversifié et sa valeur peut faire l'objet de fluctuations plus fortes qui découlent de la volatilité du prix du titre de cet émetteur. De plus, un fonds commun de placement peut être incapable de vendre l'ensemble de ses placements de cet émetteur aux prix courants s'il y a pénurie d'acheteurs désirant se procurer ces titres. Par conséquent, il peut être plus difficile pour le fonds commun de placement d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de cet émetteur. Ce risque pourrait ne pas s'appliquer lorsqu'un fonds commun de placement investit dans des billets ou des reçus de dépôt à un jour, qui sont parfois détenus par un fonds commun de placement pour accroître le rendement de ses liquidités.

■ RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est associé à la possibilité que l'émetteur de titres à revenu fixe (y compris les structures d'accueil) ne puisse verser les intérêts exigés aux termes des titres émis ou même rembourser au fonds commun de placement le montant de son placement initial. Il y a également le risque que la valeur des titres de créance (en particulier les créances ayant une faible cote) diminue si le marché détermine qu'un rendement plus élevé est nécessaire pour compenser le risque accru lié à la détention de tels titres. Une baisse de la note d'un émetteur ou toute autre mauvaise nouvelle concernant l'émetteur peut également réduire la valeur de ses titres à revenu fixe. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances et les titres adossés à des créances hypothécaires) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement, ou de la valeur de l'actif sous-jacent. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains dérivés. Veuillez consulter la section *Risque associé aux dérivés*.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

Généralement, tous les fonds communs de placement, sauf les fonds de marché monétaire, peuvent utiliser des dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Par exemple, un fonds commun de placement peut utiliser des dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure peut avoir comme effet de réduire les charges d'exploitation, d'accroître la liquidité, d'augmenter ou de réduire les risques associés à certains marchés des capitaux, de devises ou de valeurs sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises, ou de faciliter les modifications à la composition des placements d'un fonds commun de placement;
- pour réduire le risque, en acceptant un rendement moindre mais plus certain, plutôt qu'un rendement plus élevé mais moins certain;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, compris dans les placements d'un fonds commun de placement;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- pour accroître les rendements.

Rien ne garantit que l'utilisation de dérivés donnera les résultats escomptés. Voici certains des risques les plus courants:

- un dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un fonds commun de placement d'acheter ou de vendre un dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- les dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements du portefeuille d'un fonds commun de placement ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les dérivés peuvent nuire à la capacité d'un fonds commun de placement de réaliser un gain en cas de fluctuations imprévues des taux de change, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés sur des marchés nord-américains;
- rien ne garantit que l'autre partie au contrat respectera ses obligations;
- si l'autre partie au contrat ou le courtier fait faillite, un fonds commun de placement pourrait perdre tout dépôt et tous les gains non versés aux termes du contrat; et

- un fonds commun de placement pourrait être dans l'incapacité d'acheter des dérivés lorsque d'autres épargnants anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change.

■ RISQUE DE DILUTION DU RENDEMENT

Lorsqu'un fonds commun de placement est nouveau, que son actif est relativement petit ou qu'il dispose de flux de trésorerie importants par rapport à sa taille, il peut être difficile pour un gestionnaire de portefeuille d'investir tout l'actif conformément à la stratégie de placement du fonds commun de placement. En conséquence, le fonds commun de placement pourrait devoir détenir une part plus importante de son actif en trésorerie, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer le rendement relatif d'un fonds commun de placement dans un marché haussier.

■ RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS

La plupart des Fonds de la famille Profil offrent une série de parts ou d'actions donnant droit à une distribution mensuelle fixe (sous forme de revenu, de dividendes ou de remboursement de capital) qui représente un pourcentage de la valeur liquidative par part ou action au 31 décembre de l'année précédente. À la fin de chaque année, le gestionnaire ou, dans le cas des Catégories Profil, la Société établira le pourcentage des distributions mensuelles pour l'année suivante. Le gestionnaire ou la Société peut aussi rajuster le pourcentage de ces distributions à tout moment au cours d'une année donnée s'il juge qu'il est dans l'intérêt d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil de le faire. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, le pourcentage de ces distributions pourrait être moins (ou plus) élevé qu'à la date de votre placement.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

La valeur d'un placement dans une société donnée peut fluctuer si le cours de l'action de cette société baisse avec le reste du marché, et ce, quel que soit le bien-fondé d'investir dans cette société. Si des mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un fonds commun de placement investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité d'un titre peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés, et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, la prise de contrôle d'une société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires).

Un fonds commun de placement peut également être exposé à un risque plus élevé s'il investit dans de plus petites sociétés parce que celles-ci sont bien souvent relativement nouvelles, que leurs antécédents en matière de bénéfices sont peu nombreux, et que leurs ressources, financières ou autres, ou que

leur part du marché ne sont pas aussi importantes que celles des grandes sociétés mieux établies. Leurs titres pourraient donc être plus volatils. Un fonds commun de placement pourrait aussi être exposé à un risque plus grand s'il concentre ses placements dans des sociétés liées à un secteur ou à un sous-secteur précis du marché. Par exemple, si un fonds commun de placement investit massivement dans des sociétés du secteur des produits de base, la valeur de ses titres pourrait être touchée par la fluctuation des prix des produits de base, qui peuvent varier de façon importante sur de courtes périodes.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque associé aux taux d'intérêt et du risque de crédit (se reporter aux sections *Risque associé aux taux d'intérêt* et *Risque de crédit*), les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux. La valeur des titres à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (en plus des variations du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un fonds commun de placement achète des titres qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances hypothécaires dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés de l'émetteur de ces titres (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces titres pourrait alors baisser.

La capacité d'un fonds commun de placement à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, une prise de contrôle de la société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Un fonds commun de placement pourrait ainsi être dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être forcé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un fonds commun de placement pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux inférieur au taux d'intérêt du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (y compris les titres adossés à des créances) pourraient être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

■ RISQUE DE CHANGE

Lorsqu'un fonds commun de placement investit dans une devise ou achète des placements cotés en devises, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies peuvent avoir une incidence sur sa valeur.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les fonds communs de placement qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique dans un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur le fonds commun de placement;
- il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;
- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de placements plus difficiles ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;
- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent rendre difficile la vente d'un placement; et
- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par le fonds commun de placement.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le prix des titres de créance à revenu fixe fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, certains fonds communs de placement peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer. En règle générale, la valeur des titres de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les titres de créance à long terme sont davantage exposés que les titres de créance à plus court terme.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS

Le rendement pourrait diminuer si un porteur de titres important du fonds commun de placement demandait le rachat de ses titres, ce qui est plus susceptible de se produire lorsqu'un porteur de titres (par exemple, un autre fonds d'investissement) détient plus de 10 % des titres d'un fonds commun de placement. Si un ordre de rachat important est placé par un porteur de titres, le fonds commun de placement peut être forcé de vendre une partie importante de son portefeuille. Par conséquent, le fonds commun de placement peut être forcé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver un pourcentage plus important de son actif en trésorerie, ce qu'il ne ferait pas autrement. Cette contrainte pourrait avoir une incidence sur le rendement du fonds commun de placement. Si un Fonds de la famille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un risque associé aux ordres importants, le rendement du Fonds de la famille Profil pourrait également être affecté.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS DANS PLUSIEURS CATÉGORIES ET À LA SOCIÉTÉ

Les Catégories Profil sont constituées sous forme de catégories d'actions distinctes de la Société de fonds Groupe Investors Inc.

De plus, la Société de fonds Groupe Investors Inc. offre d'autres fonds communs de placement aux termes d'un prospectus distinct, et chacun de ces fonds communs de placement est également constitué sous forme de catégorie d'actions distincte de la Société (toutes les catégories d'actions de la Société sont collectivement appelées ci-après « les Fonds de la Société de fonds Groupe Investors » et, individuellement, « un Fonds de la Société de fonds Groupe Investors »). Chaque Fonds de la Société de fonds Groupe Investors a son propre objectif de placement. Les frais de chaque Fonds de la Société de fonds Groupe Investors et de chaque série d'actions sont comptabilisés séparément et ils seront déduits de la valeur des actions du Fonds de la Société de fonds Groupe Investors ou de la série en question, ce qui aura pour effet d'en réduire la valeur. Si un Fonds de la Société de fonds Groupe Investors, y compris une Catégorie Profil, ou une série ne peut acquitter ses frais, la Société est tenue légalement de payer ces frais. En conséquence, le prix de l'action des autres Fonds de la Société de fonds Groupe Investors ou séries peut être réduit. De plus, si la Société est tenue de payer à une partie des dommages qui ne sont pas directement attribuables à un ou à plusieurs Fonds de la Société de fonds Groupe Investors ou séries, le prix de l'action de tous les Fonds de la Société de fonds Groupe Investors ou séries peut être réduit. Chaque Catégorie Profil comporte un risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES MULTIPLES

Les Fonds Profil offrent plus d'une série de parts (qui sont offertes au détail ou non offertes au détail pour les investisseurs admissibles, comme les autres Fonds du Groupe Investors). Chaque série imputera ses propres frais. Ces frais seront déductibles lors du calcul du prix des parts, mais uniquement pour la série en question, ce qui réduira la valeur de l'actif du Fonds attribuable à cette série. Toutefois, ces frais continueront de faire partie du passif de l'ensemble du Fonds. Ainsi, le rendement des placements, les frais et le passif d'une série peuvent se répercuter sur la valeur des titres d'une autre série. Si une série ne peut acquitter ses frais, le Fonds Profil est tenu légalement de les payer, de sorte que le prix unitaire des autres séries peut être réduit.

De plus, si un Fonds de la famille Profil investit dans une série de parts émise par un fonds sous-jacent, il est possible que les frais de toute autre série émise par ce fonds sous-jacent aient une incidence sur la valeur de ces parts détenues par le Fonds de la famille Profil.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit une partie de son actif dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Tous les placements immobiliers sont exposés à divers facteurs généraux qui présentent un certain risque : les changements des conditions économiques générales (suffisance de fonds hypothécaires à long terme) et locales (l'offre et la demande de biens immobiliers

dans la localité), l'attrait de l'immeuble pour les locataires, la concurrence d'autres emplacements disponibles et la capacité du propriétaire d'assurer un entretien adéquat. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers Investors de modifier son portefeuille rapidement pour répondre à l'évolution de l'économie ou aux conditions de placement et peut également diminuer les possibilités de rachat de ses parts. Par conséquent, le Fonds de titres à revenu fixe pourrait devoir observer un délai semblable avant de pouvoir donner suite à des demandes de rachat, si les rachats doivent être financés par la vente de parts qu'il détient dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Le Fonds, cependant, entend conserver suffisamment de liquidités, ou avoir accès à suffisamment de liquidités, pour répondre rapidement à toutes les demandes de rachat et, en temps normal, éviter ainsi de tels délais.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Un placement dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») est également assujéti aux risques généraux associés aux placements immobiliers. La valeur d'un bien immobilier et des améliorations qui y sont apportées peut également dépendre de la solvabilité et de la stabilité financière des locataires. Par exemple, le revenu d'une FPI et les fonds disponibles aux fins de distribution aux épargnants pourraient être moindres si un nombre important de locataires étaient dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations aux termes de la FPI ou si la FPI était incapable de louer un nombre important de locaux dans ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOTRE PLACEMENT

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vendre des titres d'un Fonds de la famille Profil. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, voir la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats*.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Les opérations de prêt de titres sont des conventions aux termes desquelles un fonds commun de placement prête ses titres par l'intermédiaire d'un agent à une contrepartie qui accepte de les remettre au fonds commun de placement avec intérêts. Les mises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un fonds commun de placement vend des titres à une contrepartie par l'intermédiaire d'un agent, et s'engage au même moment à racheter les mêmes titres à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Les prises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un fonds commun de placement achète des titres d'une contrepartie, et s'engage à vendre les mêmes titres à la contrepartie à un prix plus élevé à une date subséquente. Par

ces opérations, le fonds commun de placement pourrait obtenir un rendement plus élevé sur ses titres en portefeuille.

Tous les fonds communs de placement ont été autorisés par les organismes canadiens de réglementation du commerce des valeurs mobilières à conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles. Ces opérations comportent des risques dont le plus courant est la possibilité que la contrepartie fasse faillite ou qu'elle ne respecte pas son obligation de remettre les titres avec intérêts (dans le cas des opérations de prêt de titres), de vendre les titres (dans le cas des mises en pension de titres) ou de racheter les titres (dans le cas des prises en pension de titres). Si cela se produit, le fonds commun de placement peut subir une perte. Les fonds communs de placement prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- les contreparties doivent avoir une notation désignée;
- les contreparties doivent offrir une garantie au fonds commun de placement dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur de la garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut inclure de la trésorerie et les « titres admissibles » suivants :
 - a) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
 - i) le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
 - ii) le gouvernement des États-Unis, un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale ayant, dans chacun des cas, une notation désignée;
 - iii) un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie et ayant une notation désignée; et
 - b) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant une notation désignée;
- de plus, dans le cas d'une opération de prêt de titres, la garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie, et ayant une notation désignée; ou
- pour une mise en pension de titres, la garantie doit être de la trésorerie pour un montant qui correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus par le Fonds de la famille Profil;
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par le fonds commun de placement doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en trésorerie versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être uniquement des « titres admissibles » comme il est décrit précédemment;

- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais le fonds commun de placement peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise ou prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours;
- la valeur de toutes les mises en pension et les opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net du fonds commun de placement, sans compter la valeur de la garantie pour les titres prêtés ou les liquidités provenant des titres vendus.

■ RISQUE DE SPÉCIALISATION

Lorsqu'un fonds commun de placement investit seulement dans des pays donnés, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou dans des types de placements, de produits de base, de marchés ou de secteurs en particulier, ce fonds commun de placement peut être limité quant à sa capacité de diversifier ses placements. Cela peut vouloir dire qu'il ne peut éviter les mauvaises conditions du marché et, par le fait même, une baisse de la valeur de ses placements.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA POLITIQUE FISCALE

Tous les fonds communs de placement peuvent être touchés par les modifications apportées aux lois fiscales visant les entités dans lesquelles ils investissent ou les fonds communs de placement eux-mêmes.

■ RISQUE ASSOCIÉ À LA RESPONSABILITÉ DES PORTEURS DE PARTS

La déclaration de fiducie de chaque Fonds Profil stipule que les porteurs de parts ne peuvent être tenus personnellement responsables des obligations contractuelles, légales ou délictuelles d'un Fonds et que le gestionnaire indemniserait tout porteur de parts en puisant à même l'actif de ce Fonds si une réclamation, une poursuite, une mise en demeure, etc., effectuée à l'encontre de ce porteur de parts découle de la possession de parts d'un Fonds et qu'elle est liée aux activités du Fonds ou à l'actif détenu par le Fonds. Toutefois, il se peut qu'un porteur de parts soit tenu personnellement responsable des obligations d'un Fonds si les réclamations ne peuvent être réglées à même l'actif du Fonds. Certains territoires de compétence (y compris le Manitoba) ont adopté une loi afin d'éliminer ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis dans ce territoire de compétence.

Le gestionnaire entend exploiter les Fonds de manière à réduire au minimum un tel risque et, dans la mesure du possible, le gestionnaire doit exiger que tout document écrit ou instrument qui engage un Fonds contienne une disposition selon laquelle l'obligation créée ne lie aucun des porteurs de parts personnellement. Toutefois, le gestionnaire ne peut être tenu responsable de l'omission d'inclure une telle disposition dans un document ou instrument.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds de la famille Profil

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels aux Fonds de la famille Profil et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors. Toutes les sociétés énumérées ci-après appartiennent, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc., à l'exception du dépositaire et de l'auditeur.

Rôle	Service fourni
Fiduciaire Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5	Chaque Fonds Profil est constitué sous forme de fiducie d'investissement à participation unitaire. Le fiduciaire est responsable de la surveillance et de la gestion générale des Fonds au nom des épargnants de chacun des Fonds.
Gestionnaire, agent chargé de la tenue des registres et promoteur Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Gère l'ensemble des activités et des opérations des Fonds de la famille Profil et fournit ou prend les dispositions nécessaires pour fournir des services administratifs sur une base quotidienne, et se charge de la tenue des registres des porteurs de titres des Fonds de la famille Profil.
Conseiller en valeurs Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Fonds de la famille Profil.
Placeurs principaux Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « SFGI »)	Offre les Fonds de la famille Profil par l'intermédiaire des conseillers du Groupe Investors.
Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba) (appelée ci-après « VMGI »)	Offre les Fonds de la famille Profil par l'intermédiaire des conseillers du Groupe Investors ou de l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
Dépositaire Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)	Conserve les titres appartenant aux Fonds de la famille Profil.
Mandataire d'opérations de prêt de titres The Bank of New York Mellon New York, New York (États-Unis)	Administre les opérations de prêt de titres au nom des Fonds de la famille Profil.
Auditeur Deloitte S.E.N.C.R.L./S.r.l. Winnipeg (Manitoba)	Audite les états financiers de chacun des Fonds de la famille Profil et formule une opinion à savoir si les états financiers sont présentés ou non selon les Normes internationales d'information financière.
Comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors	Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Fonds de la famille Profil, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Fonds de la famille Profil ou d'autres Fonds du Groupe Investors, de même que les avoirs des Fonds de la famille Profil en titres de sociétés liées au gestionnaire, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Fonds de la famille Profil et tout remplacement de l'auditeur des Fonds de la famille Profil ⁴ .

⁴ La fusion ou la dissolution d'un Fonds de la famille Profil, de même que le remplacement de l'auditeur d'un Fonds de la famille Profil, lorsqu'ils sont approuvés par le CEI, peuvent avoir lieu après que les porteurs de titres auront reçu un préavis écrit de 60 jours, sous réserve de certaines conditions.

Rôle**Comité d'examen indépendant des Fonds du Groupe Investors** (suite)**Service fourni**

Chaque membre du CEI est indépendant du gestionnaire et de toute autre partie liée à la SGIG. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un compte rendu de ses activités à l'intention des porteurs de titres. Ce rapport sera disponible sur notre site Web www.groupeinvestors.com, ou vous pouvez demander d'en recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.

De temps à autre, le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour :

- le choix de placements;
- la prise de décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements;
- l'élaboration de stratégies de placement; et
- l'exécution des opérations.

Le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs afin de fournir les services susmentionnés à l'égard d'un mandat de placement donné. Par conséquent, il se peut que quelques-uns des Fonds de la famille Profil qui ont plus d'un mandat aient plusieurs sous-conseillers en valeurs.

Un sous-conseiller en valeurs prend des décisions à l'égard d'un Fonds de la famille Profil ou d'un mandat précis pour un Fonds de la famille Profil en particulier conformément à l'objectif de placement du Fonds de la famille Profil et en fonction des stratégies convenues pour ce Fonds de la famille Profil ou le mandat précis. Ces décisions sont prises indépendamment de celles qu'il pourrait prendre pour d'autres clients. Parfois, la disponibilité d'une valeur que le sous-conseiller en valeurs aimerait acheter pour le Fonds ainsi que pour un ou plusieurs autres Fonds de la famille Profil, ou encore pour un autre client, est limitée. Si cela se produit, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs répartira équitablement les achats de cette valeur entre les Fonds de la famille Profil et ces autres clients.

Le conseiller en valeurs est responsable des décisions de placement prises par les sous-conseillers en valeurs à l'égard des Fonds de la famille Profil. Si jamais il devenait nécessaire de le faire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs qui ne réside pas au Canada, parce que la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouvera vraisemblablement à l'étranger.

Nous examinerons régulièrement la performance des sous-conseillers en valeurs. Lorsque nous le jugeons à propos, nous pouvons consulter des experts indépendants afin de déterminer si le mandat d'un sous-conseiller en valeurs donné devrait être renouvelé ou résilié, ou de déterminer si les services d'un sous-conseiller en valeurs devraient être retenus à l'égard d'un

Fonds de la famille Profil ou d'un mandat précis. **Les conseillers en valeurs peuvent ajouter, remplacer ou retirer n'importe quel sous-conseiller en valeurs en tout temps, sans préavis.**

Nous ne vous informerons pas de chaque remplacement. Cependant, une liste à jour des sous-conseillers en valeurs sera publiée chaque année dans le présent prospectus simplifié. Vous pourrez vous procurer une liste à jour des sous-conseillers en valeurs de chaque Fonds de la famille Profil en communiquant avec le conseiller en valeurs ou avec votre conseiller du Groupe Investors.

Si vous détenez des titres d'un Fonds de la famille Profil qui investit dans un fonds sous-jacent, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent, mais il peut prendre des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait à l'assemblée du fonds sous-jacent, ou que vous y ayez accès, s'il juge approprié de le faire. Le cas échéant, vous pourrez donner des directives au gestionnaire sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote quant aux titres du fonds sous-jacent détenu par le Fonds de la famille Profil à cette assemblée.

Souscriptions, échanges et rachats

Programme de gestion de l'actif Profil

Vous pouvez acheter des titres des Fonds de la famille Profil, au moyen du programme Profil, notre programme complet de gestion de placements pour les investisseurs nantis.

Le traitement des ordres d'achat de titres des Fonds de la famille Profil à l'exception :

- des achats effectués dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques ou à la suite d'un rééquilibrage dans le même compte, comme il est expliqué à la section *Échanges de titres des Fonds de la famille Profil*; et
- des achats au comptant dans un compte qui est détenu à titre de prête-nom

est effectué par l'intermédiaire de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors. Lorsque vous faites un placement au moyen du programme Profil, la somme placée est initialement affectée à l'achat d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien

Investors pour une période de un jour puis, selon vos directives, à l'achat de titres des divers Fonds de la famille Profil constituant votre portefeuille, conformément aux pondérations de votre portefeuille. Si votre compte est détenu à titre de prête-nom, quand vous faites un placement au moyen du programme Profil, la somme placée est initialement affectée à la position de trésorerie de votre compte pour une période de un jour puis, selon vos directives, à l'achat de titres des Fonds de la famille Profil constituant votre portefeuille, conformément aux pondérations de votre portefeuille.

Généralement, l'achat, la vente ou l'échange de titres des Fonds de la famille Profil ne comportent pas de frais. Les seuls frais que vous devez payer sont les frais uniques de conseil du programme (taxes applicables en sus) payables par versements mensuels. Les frais de conseil du programme sont payables aux placeurs principaux et couvrent les services-conseils en placement offerts par votre conseiller du Groupe Investors. Ce genre de modalités est parfois appelé programme de comptes intégrés. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique *Frais*.

Comment calculer la valeur des titres des Fonds de la famille Profil

Le prix par part ou action (parfois appelé « valeur liquidative par part » ou « valeur liquidative par action ») est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part ou d'une action d'un Fonds de la famille Profil. Chaque série de chaque Fonds de la famille Profil aura ses propres frais et, par conséquent, son propre prix par part ou action. Pour déterminer le prix par part ou action de chaque série d'un Fonds de la famille Profil, nous soustrayons le passif attribuable à cette série de la valeur de l'actif du Fonds de la famille Profil, puis nous divisons ce montant par le nombre total de parts ou d'actions détenues par les épargnants du Fonds de la famille Profil dans cette série.

Nous établissons le prix par part ou action à la fin de chaque jour ouvrable. Si le Fonds de la famille Profil reçoit des directives complètes à l'égard de votre ordre d'achat ou de vente de titres d'un Fonds de la famille Profil avant 15 h, heure du Centre (l'« heure de clôture ») ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire (si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable), nous traiterons votre ordre par l'intermédiaire de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors (à l'exception des achats effectués dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques ou à la suite d'un rééquilibrage dans le même compte, comme il est expliqué à la section *Échanges de titres des Fonds de la famille Profil*) ou de la position de trésorerie de votre compte pour les comptes détenus à titre de prête-nom, comme il est mentionné précédemment, en tenant compte de la valeur liquidative à la fermeture des bureaux ce même jour, sinon nous traiterons l'ordre le jour ouvrable suivant en tenant compte de la valeur liquidative à la fermeture des bureaux ce jour-là. Une fois votre placement converti en actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors, votre ordre sera traité le jour ouvrable suivant en tenant compte de la valeur liquidative à la fermeture des bureaux ce jour-là. Votre

placement sera tributaire des variations du prix des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pendant ce temps, ce qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.) Les directives d'achat ou de rachat de titres des Fonds de la famille Profil doivent généralement être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de rachat de titres si nous avons suspendu le calcul du prix des titres. Il est possible que nous suspendions le calcul du prix des titres si :

- les opérations normales sont suspendues sur une Bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les dérivés détenus par un Fonds de la famille Profil, si ces valeurs ou dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Fonds de la famille Profil sans tenir compte du passif, et si ces titres ou dérivés ne sont pas négociés sur une autre Bourse raisonnablement accessible; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

Nous pourrions ne pas accepter d'ordres d'achat ou de vente de titres d'un Fonds de la famille Profil si nous avons suspendu le calcul du prix par part ou action d'un fonds sous-jacent, ou lorsque le droit de demander le rachat des parts ou des actions d'un fonds sous-jacent est suspendu.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix par part ou action, veuillez consulter la notice annuelle.

Achat de titres des Fonds de la famille Profil

Vous pouvez acheter des titres des Fonds de la famille Profil auprès d'un conseiller du Groupe Investors, mais vous ne pouvez généralement pas les acheter par l'entremise d'un autre courtier. Vous pouvez demander qu'un autre conseiller du Groupe Investors inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte.

Lorsque vous investissez dans le cadre du programme Profil pour acheter des titres des Fonds de la famille Profil, vous devez normalement nous fournir des directives complètes par écrit et inclure le paiement total des titres que vous achetez en dollars canadiens avec votre ordre, à moins que votre placement ne soit détenu dans un compte de prête-nom, auquel cas votre achat sera traité dans les deux jours ouvrables suivants.

Si vous achetez des titres d'un Fonds de la famille Profil pour 1 million de dollars ou plus, votre ordre est réputé ne pas avoir été reçu avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Fonds de la famille Profil pourra n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Si vous achetez des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors qui sont détenues dans un compte de prête-nom, le paiement ne sera pas réputé avoir été reçu avant que la

Catégorie n'ait reçu le paiement total en espèces, au plus tard à l'heure de clôture.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des titres par téléphone ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis, à condition de conclure des arrangements avec votre conseiller du Groupe Investors à cet effet au préalable, et que des arrangements à l'égard des paiements aient été pris.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds dans votre compte bancaire, ou pour toute autre raison, nous vendrons dès le jour ouvrable suivant les titres que vous avez achetés. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous avez payé, le Fonds de la famille Profil conservera l'excédent. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous avez payé, nous débiteurons le solde de votre compte, plus les frais et les intérêts.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de titres dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de cet ordre. Dans ce cas, nous vous remettrons immédiatement votre argent, sans intérêts.

Options d'achat

Les Fonds de la famille Profil offrent au détail une ou plusieurs séries de titres aux termes du présent prospectus simplifié, comme l'indique le tableau suivant :

Fonds de la famille Profil	Séries disponibles
Fonds d'actions canadiennes Profil	Parts des séries I et T1
Fonds d'actions américaines Profil	Parts des séries I et T1
Fonds d'actions internationales Profil	Parts des séries I et T1
Fonds de marchés émergents Profil	Parts des séries I et T1
Fonds de titres à revenu fixe Profil	Parts des séries I et T1
Catégorie Actions canadiennes Profil	Actions des séries I et T1
Catégorie Actions américaines Profil	Actions des séries I et T1
Catégorie Actions internationales Profil	Actions des séries I et T1
Catégorie Marchés émergents Profil	Actions des séries I et T1
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	Actions de série I

Les parts de série I des Fonds Profil sont destinées aux épargnants qui participent au programme Profil et qui n'ont pas besoin des rentrées de fonds mensuelles stables qu'offrent les parts de série T1.

Les parts de série T1 des Fonds Profil sont destinées aux épargnants qui participent au programme Profil et qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables au moyen d'une distribution de revenu net ou de remboursement de capital. Les Fonds Profil n'accepteront pas les placements par les régimes enregistrés dans des parts de série T1.

Les actions de série I des Catégories Profil sont destinées aux épargnants qui participent au programme Profil et qui n'ont pas besoin des rentrées de fonds mensuelles stables qu'offrent les actions de série T1.

Les actions de série T1 des Catégories Profil sont destinées aux épargnants qui participent au programme Profil et qui désirent

obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables au moyen d'un remboursement de capital. Les Catégories Profil n'accepteront pas les placements par les régimes enregistrés dans des actions de série T1.

Le niveau des distributions mensuelles de la série T1 diffère pour chaque Fonds de la famille Profil et est établi à la fin de chaque année le ou vers le 31 décembre pour l'année suivante sous forme de pourcentage de la valeur liquidative par part ou action des parts ou des actions de série T1. Par exemple, si la valeur liquidative des parts de série T1 est de 10 \$ par part à la fin de l'année et que le niveau des distributions mensuelles pour la prochaine année est établi à 5 %, alors les distributions mensuelles effectuées durant la prochaine année correspondront à 0,50 \$ par part par année (en supposant que vous gardez votre placement pendant toute l'année), et ce, quelle que soit la fluctuation du prix unitaire pendant l'année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Veuillez consulter la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir des renseignements sur la rémunération que reçoit votre conseiller du Groupe Investors pour l'achat de titres des Fonds de la famille Profil.

Placement initial minimal

Vous pouvez vous prévaloir du programme Profil si vous (ainsi que d'autres membres de votre ménage) investissez, au total, le montant minimum prescrit (généralement 250 000 \$) dans le cadre du programme Profil. Il n'y a pas de placement minimal à faire ou à conserver dans un portefeuille donné du programme Profil une fois fait le placement initial; cependant, nous nous réservons le droit de fermer tout portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR ou un régime enregistré similaire) dont le solde est inférieur à 25 000 \$. Pour déterminer si vous êtes admissible au programme Profil, nous ne tenons pas compte de la valeur de vos placements détenus ailleurs que dans le cadre du programme (c.-à-d. dans d'autres fonds communs de placement du Groupe Investors). Vous pouvez avoir un seul Fonds de la famille Profil dans un compte Profil, mais choisir d'ouvrir plus d'un compte dans le programme Profil. Le placement minimal initial peut être réparti entre plusieurs portefeuilles du programme Profil, chacun d'entre eux étant basé sur un objectif de placement différent ainsi que sur une combinaison d'un ou plusieurs Fonds de la famille Profil établie pour vous par le programme.

Dès que vous participez au programme, si vous désirez acheter des titres additionnels des Fonds de la famille Profil, vous devez investir au moins 250 \$ dans le programme Profil, somme qui peut être affectée à un portefeuille en particulier ou répartie entre plusieurs des portefeuilles dans lesquels vous investissez dans le cadre du programme, sauf dans le cas des distributions et de dividendes réinvestis qui peuvent être de n'importe quel montant. Les cotisations versées ultérieurement seront généralement affectées conformément à vos directives et selon les pondérations de portefeuille qui composent ce portefeuille.

Lorsque vous remplissez les conditions pour investir directement dans un Fonds de la famille de Fonds Profil, un placement initial minimal de 5 000 \$ est exigé si vous ouvrez un FERR ou un régime enregistré similaire.

Vente de titres des Fonds de la famille Profil

Si vous voulez vendre des titres de n'importe lequel de vos portefeuilles du programme Profil (sauf pour rééquilibrer le portefeuille ou faire des échanges, comme il est expliqué à la section *Échanges de titres des Fonds de la famille Profil*), des titres de chacun des Fonds de la famille Profil dans votre portefeuille seront généralement vendus, conformément aux pondérations de portefeuille, mais les titres d'un seul Fonds de la famille Profil pourraient faire l'objet du rachat. À moins que votre compte ne soit détenu à titre de prête-nom, si vous transférez votre placement dans un autre compte du programme ou un autre Fonds du Groupe Investors, le produit sera utilisé pour acquérir des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pour une période de un jour avant le transfert. Votre placement sera tributaire des variations du prix des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pendant ce temps, ce qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.)

Vous devez nous faire parvenir vos directives complètes de vente par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller du Groupe Investors pour donner des directives visant à vendre des titres par téléphone, ou, dans certains cas, par tout autre moyen permis dont vous avez convenu avec votre conseiller du Groupe Investors. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos titres, ou encore en vendre pour une certaine somme. Vous devez vendre pour au moins 250 \$ de placements dans votre portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire).

Lorsque vous vendez des titres d'un Fonds de la famille Profil, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme et des frais pour nombre excessif d'échanges. Des frais de rachat pourraient également s'appliquer si les titres ont été acquis à la suite d'un échange d'un placement d'un autre Fonds du Groupe Investors et que des frais de rachat s'appliquent toujours à ce placement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais, voir la rubrique *Frais*. Lorsque nous traitons votre ordre de vente, les titres sont généralement rachetés de manière à réduire la probabilité que des frais de rachat soient imputés. Par conséquent, les titres qui ne sont pas assujettis à des frais de rachat sont rachetés en premier et sont suivis des titres qui sont assujettis aux frais de rachat les plus faibles. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (à l'exception d'un CELI).

Lorsque vous vendez vos titres, nous les rachetons et vous envoyons le produit du rachat (en dollars canadiens) dans les deux jours ouvrables suivant le rachat de vos titres, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part;

- nous n'avons pas reçu tous les documents;
- vous n'avez pas remis les certificats de parts ou d'actions émis à l'égard des parts ou des actions que vous vendez;
- il y a d'autres restrictions applicables inscrites dans nos dossiers;
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts ou des actions vendues n'est pas terminé; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions précédentes s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les titres qui peuvent avoir été rachetés dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, les Fonds de la famille Profil concernés conserveront la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

Si votre placement est détenu dans un compte de prête-nom, le produit du rachat sera versé dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller du Groupe Investors inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux.

Échanges de titres des Fonds de la famille Profil

Échanges entre Fonds de la famille Profil

Lorsque vous faites un échange entre Fonds de la famille Profil, vous vendez des titres d'un Fonds de la famille Profil pour acheter des titres d'un autre Fonds de la famille Profil. Les règles en matière d'achat et de rachat de titres s'appliquent également aux échanges. Vous pouvez également échanger des titres de série I contre des titres de série T1 du même Fonds de la famille Profil.

L'échange de titres entre les Fonds de la famille Profil est surtout effectué lorsque votre portefeuille est rééquilibré ou que vous effectuez des transferts d'un compte à un autre. Les taux de rendement des Fonds de la famille Profil constituant votre portefeuille varieront au fil du temps. Votre portefeuille devrait à l'occasion être rééquilibré afin que les Fonds de la famille Profil qui le composent correspondent le plus près possible à vos pondérations de portefeuille cibles. En rééquilibrant votre portefeuille, vous remplacez les titres d'un Fonds de la famille Profil dont la pondération est excédentaire par des titres d'un Fonds de la famille Profil dont la pondération est déficitaire. Cet échange peut également se produire si les pondérations de portefeuille de votre portefeuille établies dans le cadre du programme Profil sont modifiées.

Lorsque vous échangez des titres entre les Fonds de la famille Profil détenus dans différents comptes du programme Profil, il pourrait être nécessaire de vendre des titres de certains Fonds

de la famille Profil détenus dans un compte. Le produit serait alors affecté à l'acquisition d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pour une période de un jour, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de titres des Fonds de la famille Profil de l'autre compte. Cette démarche n'est pas nécessaire lorsque le rééquilibrage se fait dans le même compte ou quand votre compte est détenu à titre de prête-nom.

Échanges – À partir d'autres Fonds du Groupe Investors ou de fonds de placement garanti vers les Fonds de la famille Profil

Lorsque vous échangez un placement dans un Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil ou un placement dans un fonds de placement garanti contre un placement dans le programme Profil, le produit de l'échange est affecté à l'acquisition d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pour une période de un jour, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de titres des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille selon les pondérations de votre portefeuille. Votre placement sera tributaire des variations du prix des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pendant ce temps, ce qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants.*) Si vous demandez à échanger un placement dans un Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti comportant des frais de rachat contre des titres des Fonds de la famille Profil, le temps restant pendant lequel les frais de rachat sont généralement exigibles sera reporté et s'appliquera aux titres des Fonds de la famille Profil. Les frais de rachat exigibles seront également reportés si vous échangez des titres entre séries d'un même Fonds de la famille Profil. Les frais de rachat sont alors exigibles au moment où vous vendez ces titres des Fonds de la famille Profil (sauf pour les échanges effectués entre Fonds de la famille Profil ou entre séries du même Fonds de la famille Profil, ou dans d'autres circonstances précisées ci-après). Aux fins du calcul du montant des frais de rachat pouvant être exigibles, nous utiliserons la date d'achat des parts ou des actions initiales dans un Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti que vous avez remplacées. Voir la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

Échanges – À partir des Fonds de la famille Profil vers d'autres Fonds du Groupe Investors

Lorsque vous échangez un placement dans le programme Profil contre un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil, les titres de chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille sont généralement vendus conformément aux pondérations de portefeuille, et le produit est affecté à l'acquisition d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pour une période de un jour (à l'exception des transferts d'un FERR à un compte non enregistré dans un autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil), jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de titres de l'autre Fonds du Groupe Investors.

Votre placement sera tributaire des variations du prix des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pendant ce temps, ce qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants.*) Si vous demandez à échanger des titres des Fonds de la famille Profil contre un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors, des frais d'acquisition ne sont pas exigés. Si vous demandez à échanger des titres des Fonds de la famille Profil assujettis à des frais de rachat contre un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti, les frais de rachat seront alors exigibles au moment où vous vendez ces titres (sauf dans certaines circonstances). Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique *Frais*.

Veuillez noter que si vous demandez à échanger des placements dans un Fonds de la famille Profil contre un placement dans un Fonds du Groupe Investors qui ne fait pas partie du programme Profil, vous ne pouvez pas investir dans des parts de série C ou Tc de l'autre Fonds du Groupe Investors. Des règles spéciales s'appliquent également aux échanges de placements contre des parts du Fonds de biens immobiliers Investors, et vice versa. En règle générale, les échanges entre le programme Profil et d'autres Fonds du Groupe Investors doivent aussi respecter les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal de ces autres Fonds du Groupe Investors ou d'une série en particulier de ce Fonds du Groupe Investors. Veuillez consulter le prospectus ou la notice d'offre de ces autres Fonds du Groupe Investors pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'un échange de titres des Fonds de la famille Profil.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les intérêts des fonds communs de placement et de leurs épargnants puisqu'elles entraînent une augmentation des frais de négociation et des autres frais, ce qui va à l'encontre d'une gestion efficace d'un portefeuille de fonds communs de placement.

Nous avons adopté des politiques et des procédures pour prévenir les opérations à court terme inappropriées dans les Fonds du Groupe Investors. Nos procédures prévoient le suivi des opérations dans les Fonds du Groupe Investors afin de détecter une stratégie d'opérations à court terme inappropriées, ainsi que l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération est inappropriée, nous prenons en considération tous les facteurs pertinents, y compris les changements véritables dans la situation ou dans les intentions de l'épargnant, la nature des Fonds du Groupe Investors en cause et les habitudes de

négociation de l'épargnant. Des discussions au sujet de l'opération pourraient s'ensuivre entre nous et l'épargnant ou son conseiller du Groupe Investors.

Nous jugeons qu'une opération à court terme est inappropriée lorsqu'un achat est suivi dans un court laps de temps d'un rachat (y compris dans le cadre d'un échange), et vice versa, (autrement que pour rééquilibrer les pondérations préétablies de votre portefeuille), et que ces opérations pourraient être préjudiciables à un ou à plusieurs Fonds du Groupe Investors, le tout étant laissé à notre seule appréciation. Ces opérations sont généralement effectuées dans les 10 jours suivant l'achat ou le rachat, mais pourraient aussi être effectuées dans les 90 jours suivant l'achat ou le rachat dans le cas d'opérations qui visent à profiter du fait que le prix de certains titres de Fonds du Groupe Investors est fixé sur d'autres fuseaux horaires, ou dans le cas d'opérations qui portent sur des titres non liquides peu souvent négociés. Nous reconnaissons que des opérations de placement à court terme dans des fonds de marché monétaire peuvent être effectuées en toute légitimité. Par conséquent, les opérations mettant en cause les fonds de marché monétaire ne seront généralement pas considérées comme étant des opérations à court terme inappropriées, sauf si nous avons établi que ces opérations relèvent d'une stratégie de placement à court terme inappropriée. De même, les opérations mettant en cause des Fonds du Groupe Investors dans une structure de fonds de fonds ou en vertu d'une entente de rééquilibrage automatique ne seront généralement pas considérées comme des opérations à court terme inappropriées.

Si nous déterminons qu'une opération en particulier est inappropriée, nous imputerons des frais pour opérations à court terme. Ces frais seront payés aux Fonds du Groupe Investors en question et seront imputés en sus de tous les autres frais qui pourraient être applicables, y compris les frais de rachat et les frais pour nombre excessif d'échanges. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répèteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'épargnant, l'inscription du nom de l'épargnant sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes futures si l'épargnant tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Reportez-vous à la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations à court terme.

Services facultatifs

Le Groupe Investors offre un éventail de services facultatifs aux clients. Pour avoir accès à ces services facultatifs, remplissez une demande que vous pouvez obtenir de votre conseiller du Groupe Investors. Certains de ces services facultatifs peuvent ne pas être offerts aux titulaires de comptes détenus à titre de prête-nom.

Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Fonds de revenu viager (FRV);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR);
- REER immobilisé;
- Fonds enregistré de revenu de retraite immobilisé (FRR);
- Compte de retraite immobilisé (CRI); et
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Le programme Profil n'est pas offert dans le cadre de régimes collectifs ou de REEE.

Si vous investissez dans des titres d'un Fonds de la famille Profil au moyen d'un CELI, d'un REER ou d'un FERR, vous devriez consulter un conseiller fiscal pour savoir si les titres constituent un « placement interdit » pour votre CELI, votre REER ou votre FERR dans votre cas particulier. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour en savoir davantage à ce sujet.

Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements préautorisés (PPA)

Les programmes de prélèvements automatiques (« PPA ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés par prélèvements automatiques) sans avoir à faire de chèque ou à nous faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits de votre compte, notamment auprès d'une banque ou d'une société de fiducie en vue de faire des placements sur une base annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que le montant de ces placements soit d'au moins 250 \$ par compte, et vous pouvez mettre fin à votre PPA en tout temps. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences relatives au placement minimal. Lorsque vous effectuez des achats dans le cadre d'un PPA, les titres de chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille sont achetés en respectant les pondérations du portefeuille.

Si vous avez déjà un placement dans le cadre du programme Profil, nous pouvons établir un PPA pour vous.

Une exemption a été accordée aux Fonds de la famille Profil pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation imposée aux Fonds de remettre tous les ans un exemplaire des derniers aperçus du fonds aux personnes qui investissent au moyen d'un PPA, à moins qu'elles demandent d'en recevoir un exemplaire. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire des aperçus du fonds de la série des

Fonds de la famille Profil dans lesquels votre PPA investit, mais seulement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors pour obtenir de plus amples renseignements.) Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications). Ces documents se trouvent sur notre site Web www.groupeinvestors.com et sur le site www.sedar.com.

Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)

Vous pouvez vendre des titres des Fonds de la famille Profil grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« PRS »). De façon générale, la tranche de votre portefeuille que vous pouvez vendre périodiquement doit être d'au moins 250 \$. Vous pouvez vendre vos titres en ayant recours à ce service selon la fréquence des versements que vous aurez choisie, chaque mois si cela vous convient. Cependant, vous devez vendre des titres au moins trimestriellement (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire, pour lesquels un PRS annuel ou semestriel peut être établi). Vous pouvez également vendre des titres en tout autre temps en nous faisant parvenir une demande à cet effet. Lorsque nous traitons votre ordre de vente, nous vendons habituellement des titres de chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille conformément aux pondérations de portefeuille, mais les titres d'un seul Fonds de la famille Profil pourraient faire l'objet du rachat. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront tôt ou tard votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS pour les placements détenus dans un régime enregistré, sauf que vous pouvez faire des retraits systématiques :

- i) d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire; ou
- ii) d'un CELI.

Nous nous réservons en outre le droit de fermer tout portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR, d'un FRV, d'un FRI ou d'un FERR réglementaire) dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Vous n'avez généralement pas à payer de frais de rachat dans le cadre d'un PRS, à moins que les titres Profil qui sont vendus n'aient été acquis par suite d'un échange d'un placement d'un autre Fonds du Groupe Investors et que ce placement comporte toujours des frais de rachat. Dans le cas des titres assortis de frais de rachat, vous ne paierez aucuns frais de rachat si le montant des rachats périodiques automatiques des titres pendant l'année civile est inférieur à 12 % de la valeur (au 31 décembre de l'année précédente) des titres dans ce portefeuille. Cette option de rachat sans frais est également offerte si vous établissez un PTS (voir la section *Échanges automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS)* ci-après). Les titres des séries du (des) Fonds de la famille Profil sélectionnés dans le cadre de votre PRS sont généralement rachetés de manière à réduire la probabilité que des frais de rachat soient imputés. Par conséquent, les titres qui ne sont pas assujettis à

des frais de rachat sont généralement rachetés en premier et sont suivis des titres qui sont assujettis aux frais de rachat les moins élevés. Les titres qui sont rachetés dans le cadre du PRS et qui ne sont pas assujettis à des frais de rachat seront pris en compte dans le calcul du montant des rachats annuels sans frais de 12 %.

Si vous ouvrez un compte durant l'année, le montant des rachats sans frais effectués dans le cadre d'un PRS sera établi en fonction de la valeur des titres de votre portefeuille au moment où vous les avez acquis, et sera déterminé au prorata du nombre de rachats restants dans le cadre du PRS. Si vous avez déjà un compte et souhaitez établir un PRS pendant l'année, le montant des rachats sans frais sera déterminé d'après la valeur marchande des titres dans le portefeuille au 31 décembre de l'année précédente. Ce montant sera rajusté pour tenir compte des titres dans le portefeuille achetés durant l'année courante et du nombre de rachats restants dans l'année dans le cadre du PRS.

Si vous acquérez d'autres titres (autrement que par le réinvestissement des distributions) assortis de frais de rachat pendant l'année, le montant des rachats sans frais de votre PRS sera rajusté au prorata en fonction de la valeur de l'achat et du nombre de rachats restants dans l'année dans le cadre du PRS.

Les distributions, les dividendes ou les distributions de remboursement en capital en trésorerie liés aux titres détenus dans le cadre du programme et qui sont assortis de frais de rachat viendront réduire les rachats sans frais permis dans le cadre de votre PRS pour l'année en cours. (Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander que les distributions, les dividendes ou les distributions de remboursement en capital vous soient versés à partir d'un compte où vous avez déjà établi un PRS.) De même, si vous établissez un PTS (voir ci-après) sur un placement détenu dans le programme pour acquérir selon l'option d'achat sans frais des parts du Fonds de marché monétaire canadien Investors, tout échange lié à ce PTS viendra réduire le montant des rachats sans frais permis dans le cadre de votre PRS pour l'année *en cours*. Les placements assujettis à des frais de rachat qui sont rachetés en vue de payer les frais de conseil du programme ne réduiront pas les rachats sans frais permis aux termes de votre PRS pour l'année en cours.

À titre d'exemple, si vous détenez dans le cadre du programme pour 1 000 000 \$ de parts d'un Fonds Profil au 31 décembre, vous pouvez retirer l'année suivante jusqu'à 120 000 \$ de parts de votre portefeuille dans le cadre d'un PRS (ou PTS) sans avoir à payer de frais. Si vos rachats périodiques effectués au moyen du PRS (ou PTS) totalisent plus de 120 000 \$, vous payez des frais sur le montant excédant 120 000 \$.

Veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors au sujet du montant des rachats sans frais que vous pourriez effectuer dans le cadre de votre PRS. Les rachats effectués à l'extérieur de votre PRS seront assujettis aux frais de rachat qui pourraient s'appliquer.

Échanges automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS)

Si vous détenez un compte auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc., vous pouvez généralement échanger automatiquement des titres de votre Fonds de la famille Profil contre des parts ou des actions d'autres Fonds du Groupe Investors, pourvu que vous respectiez les exigences d'admissibilité et les règles relatives au montant du placement minimal. Lorsque vous effectuez des échanges dans le cadre d'un PTS, les titres de chacun des Fonds de la famille Profil de votre portefeuille sont généralement vendus en respectant les pondérations du portefeuille, à moins que vous n'ayez pris d'autres dispositions, et le produit du rachat sera d'abord affecté à l'acquisition d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pour une période de un jour, puis affecté à l'achat de titres de l'autre Fonds du Groupe Investors. Votre placement sera tributaire des variations du prix des actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors pendant ce temps. Vous pouvez effectuer des échanges aussi souvent qu'une fois par mois, mais vous devez le faire au moins trimestriellement chaque année (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire, pour lesquels un PTS annuel ou semestriel peut être établi). Des demandes d'échange de titres additionnels sont aussi possibles à tout autre moment. Tel qu'il est mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais pour des échanges entre les Fonds du Groupe Investors.

Vous pouvez faire un échange automatique de titres entre Fonds de la famille Profil d'un même régime enregistré, sauf s'il s'agit d'un FERR ou de régimes enregistrés similaires. Si l'échange automatique est établi sur un compte qui n'est pas un régime enregistré, l'échange pourra alors se faire vers n'importe quel autre compte, sauf s'il s'agit d'un FERR ou de régimes enregistrés similaires. Vous pouvez établir un PTS pour transférer des titres d'un CELI à un autre régime enregistré, et des titres d'un FERR à un CELI.

Si vous avez déjà un compte et souhaitez établir un PTS vers votre Fonds de marché monétaire canadien Investors détenu selon l'option d'achat sans frais pendant l'année, le montant des transferts sans frais sera déterminé d'après la valeur de vos placements au 31 décembre de l'année précédente. Ce montant sera rajusté pour tenir compte des achats effectués selon cette option durant l'année courante et du nombre de transferts prévus pour le reste de l'année dans le cadre du PTS. (Reportez-vous à la section *Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil (Toutes les séries à l'exception des parts de série T1 des Fonds Profil)

Les Fonds Profil peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsqu'ils vendent leurs placements à profit. Les distributions peuvent vous être

versées périodiquement (Reportez-vous à la section *Politique en matière de distributions* de la rubrique *Renseignements propres à chaque Fonds de la famille Profil* pour obtenir de plus amples renseignements).

Les parts de série T1 des Fonds vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement. Si la distribution qui vous est versée est supérieure à votre part du revenu net et des gains en capital nets du Fonds, l'excédent sera constitué d'un remboursement de capital.

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions (autres que les distributions des parts de série T1 des Fonds – voir ci-après) pour acheter d'autres parts de la même série du Fonds au prix par part pour cette série du jour où nous les réinvestissons. En règle générale, si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré, nous pouvons vous verser directement ces distributions en espèces, sauf dans le cas de certaines distributions pour les parts de série T1, pourvu que vous n'ayez pas déjà établi un PRS pour votre compte. Nonobstant ce qui précède, les distributions de placements détenus dans un CELI peuvent également vous être versées. Lorsque les distributions vous sont versées en espèces, l'argent sera déposé dans votre compte bancaire ou dans la position de trésorerie de votre compte (d'où vous pourrez par la suite faire un retrait) si votre placement est détenu dans un compte de prête-nom ou, sur demande, nous vous ferons parvenir un chèque.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux frais habituels qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Distributions des parts de série T1 des Fonds

Les parts de série T1 vous permettent de recevoir une distribution mensuelle prédéterminée de votre placement qui comprend généralement un remboursement de capital. Ces distributions mensuelles vous seront versées automatiquement, sauf si :

- vous demandez que ces distributions soient réinvesties, ou
- vous déteniez un placement dans des parts de série T1 de ce Fonds le ou avant le 31 octobre 2015 et n'avez pas demandé que ces distributions vous soient versées, ou
- vous transférez votre placement détenu dans des parts d'une série T1 (ou une série similaire d'un autre Fonds du Groupe Investors) que vous déteniez le ou avant le 31 octobre 2015 sans avoir demandé que ces distributions vous soient versées, vers des parts de série T1 d'un Fonds qui était établi au moment de ce transfert, y compris tout placement subséquent fait dans cette série T1 de ce Fonds.

Un remboursement de capital non réinvesti réduit la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

Veillez noter que les distributions de gains en capital de la série Ti doivent généralement être réinvesties dans la même série de ce Fonds.

Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil

La Société peut toucher un revenu de dividendes ou d'intérêts sur ses placements. Elle peut également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Le conseil d'administration de la Société versera les dividendes aux actionnaires d'une Catégorie selon une fréquence qu'il considère comme raisonnable.

Nous réinvestissons automatiquement vos dividendes pour acheter des actions additionnelles de la même série de votre Catégorie Profil. Quand nous réinvestissons vos dividendes, nous utilisons le prix par action du jour où nous les réinvestissons. En règle générale, si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré, vous pouvez nous demander de vous verser vos dividendes en espèces, sauf s'il s'agit de dividendes d'actions de série Ti, pourvu que vous n'ayez pas déjà établi un PRS pour votre compte. Nonobstant ce qui précède, les dividendes de placements détenus dans un CELI peuvent également vous être versés. Lorsque les dividendes vous sont versés en espèces, l'argent sera déposé dans votre compte bancaire ou dans la position de trésorerie de votre compte (d'où vous pourrez par la suite faire un retrait) si votre placement est détenu dans un compte de prête-nom ou, sur demande, nous vous ferons parvenir un chèque.

Les dividendes ordinaires imposables et les dividendes sur les gains en capital provenant des actions de série Ti doivent être réinvestis dans la même série de votre Catégorie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Réinvestissement des distributions de remboursement de capital des Catégories Profil

Les actions de série Ti des Catégories Profil vous permettent de recevoir une distribution mensuelle fixe de votre placement au moyen d'un remboursement de capital. Les distributions de remboursement de capital vous sont habituellement versées; toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient réinvesties. Toutes les distributions de remboursement de capital qui vous sont versées et ne sont pas réinvesties auront pour effet de réduire le montant de votre capital.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Programme philanthropique Groupe Investors

Le Programme philanthropique Groupe Investors (le « programme ») est un programme à vocation arrêtée par le donateur élaboré par le Groupe Investors en collaboration avec

la Fondation de philanthropie stratégique (la « Fondation »), un organisme de bienfaisance sans but lucratif enregistré comme fondation publique auprès de l'Agence du revenu du Canada et du ministère du Revenu du Québec. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous fournir de plus amples renseignements sur le programme, y compris le don de votre placement dans n'importe quel Fonds du Groupe Investors à la Fondation et la liste actuelle des « Fonds admissibles », comme il est indiqué ci-après.

Le programme vous permet de verser à la Fondation des dons irrévocables et d'ouvrir un compte philanthropique (le « compte ») dans le cadre du programme pour détenir le produit de vos dons. La Fondation investit le produit dans un Fonds du Groupe Investors admissible (le « Fonds admissible ») et verse, sur une période donnée, des subventions à des organismes de bienfaisance canadiens ou à d'autres organismes admissibles, tels qu'ils sont définis dans la Loi de l'impôt (les « organismes de bienfaisance admissibles »). À tout moment, l'actif du compte ne peut être investi que dans un seul Fonds admissible.

Votre don initial dans le cadre du programme doit être d'au moins 10 000 \$⁵ (comprenant de la trésorerie, des titres ou des polices d'assurance), sauf si ce don est un don d'assurance vie d'une personne vivante, auquel cas la police doit avoir une prestation de décès nette d'au moins 25 000 \$ (aucune valeur de rachat n'est requise). Les dons subséquents doivent s'élever à au moins 500 \$ (bien que vous puissiez faire des dons subséquents inférieurs à ce montant pour payer les primes afférentes à une police d'assurance vie donnée). Les donateurs ont habituellement droit à un reçu officiel correspondant à la valeur marchande de leur don établie le jour où il est accepté par la Fondation.

Bien que la Fondation soit le propriétaire de l'actif de votre don, elle suivra en général vos recommandations (ou celles des personnes que vous aurez désignées) quant au choix du Fonds admissible et des organismes de bienfaisance admissibles qui recevront des subventions annuelles, et quant à la façon dont le compte sera géré après votre décès.

Le programme vise à encourager la philanthropie et offre aux donateurs des avantages similaires à ceux qu'offre une fondation privée, mais sans les frais administratifs et les responsabilités liés à l'établissement d'une telle fondation. Des frais d'administration annuels d'activités de bienfaisance s'appliquent à l'actif détenu dans un compte, à l'exception des dons de polices d'assurance vie dont le produit n'a pas encore été versé. De plus, chaque compte du programme paie une quote-part des charges d'exploitation annuelles de la Fondation, incluant les frais de traitement des subventions pour chacun des comptes. Ces frais seront automatiquement déduits du compte sur une base semestrielle. La Fondation se réserve le droit de modifier les frais afférents au programme en tout temps, sur préavis.

⁵ Veillez noter que l'octroi des subventions pourra commencer seulement lorsque la valeur du compte s'élèvera à au moins 25 000 \$. On s'attend à ce que les donateurs portent la valeur du compte à au moins 25 000 \$ dans les trois années suivant son ouverture.

Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des incidences et des avantages fiscaux associés à un don à la

Fondation. Vous trouverez plus de renseignements au sujet du programme sur notre site Web www.groupeinvestors.com.

Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Fonds de la famille Profil, y compris les taxes de vente applicables à ces frais. Les tableaux suivants énumèrent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds de la famille Profil. Les Fonds de la famille Profil paient certains de ces frais, dont les honoraires de fiduciaire, les frais de gestion et les frais d'administration tel qu'il est exposé ci-après, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion, des frais de conseil, des frais d'administration ou des honoraires de fiduciaire à la suite d'un placement par un Fonds de la famille Profil dans un fonds sous-jacent, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Fonds de la famille Profil lorsque son placement dans un autre Fonds du Groupe Investors sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans un Fonds de la famille Profil pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration ou d'opérations de compte payables aux placeurs principaux. Les frais payables au gestionnaire ou à une société affiliée au gestionnaire peuvent être augmentés moyennant l'envoi d'un préavis écrit de 60 jours.

Frais payables par les Fonds de la famille Profil

Frais de conseil en placement des Fonds ou des Catégories	Les Fonds de la famille Profil versent au conseiller en valeurs des frais annuels de conseil en placement des Fonds ou des Catégories ⁶ , selon le cas, correspondant à 0,25 % de l'actif net moyen de chacune des séries, en contrepartie des conseils en placement et des services de gestion de placements qui sont fournis aux Fonds de la famille Profil.
--	---

Charges d'exploitation

Les Fonds de la famille Profil paient au gestionnaire des frais d'administration annuels⁷ représentant un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque série, comme il est mentionné à la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*, en contrepartie de certains services administratifs, comme des services de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de tenue d'un registre. En plus des frais de conseil en placement des Fonds ou des Catégories et des frais d'administration, les Fonds de la famille Profil paient d'autres frais, qui incluent les honoraires d'audit, les frais juridiques, les frais versés aux organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gestionnaire ou du conseiller en valeurs attribuables aux Fonds de la famille Profil), les frais liés au dépôt de documents d'information continue et du prospectus, à la révision du programme, à la garde des titres et les coûts des dérivés qu'ils utilisent. Les Fonds Profil versent également des frais annuels de 0,05 % de leur actif net moyen au fiduciaire. Chaque Fonds de la famille Profil paie également les taxes de vente sur la plupart de ses frais.

Nous pouvons absorber une partie des charges d'exploitation ou renoncer à une partie des frais d'administration d'un Fonds de la famille Profil et des frais de conseil en placement du Fonds ou de la Catégorie pour nous assurer qu'un Fonds de la famille Profil reste concurrentiel, mais rien ne garantit que nous le ferons.

Les Fonds de la famille Profil paieront également leur part des frais liés au CEI (les « coûts du CEI »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, des honoraires annuels de 40 000 \$ par membre (50 000 \$ pour le président), les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les coûts du CEI pour les Fonds du Groupe Investors se sont élevés à environ 372 025 \$. Le gestionnaire ne prévoit pas rembourser les coûts du CEI aux Fonds de la famille Profil.

⁶ Les frais de conseil en placement des Fonds ou des Catégories ne sont pas payables par les titres de séries non offertes au détail. Les séries d'actions offertes au détail de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors sont offertes aux termes d'un prospectus distinct et sont assujetties à différents frais.

⁷ Les titres de séries non offertes au détail ne paient pas les frais d'administration annuels. Les actions de séries offertes au détail par la Catégorie Marché monétaire canadien Investors sont offertes aux termes d'un prospectus distinct et sont assujetties à différents frais.

Charges d'exploitation (suite)	Les charges d'exploitation sont réparties entre les Fonds de la famille Profil ou entre les séries des Fonds de la famille Profil de manière juste et raisonnable. Chaque Fonds de la famille Profil ou série assumera, sur une base distincte, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs seront répartis entre tous les Fonds de la famille Profil ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais.
--	--

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)	Aucuns
Frais de rachat	<p>Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez des titres d'un Fonds de la famille Profil. Sauf dans le cas d'un rééquilibrage (ou lorsque vous effectuez un transfert dans un autre portefeuille du programme ou un autre Fonds du Groupe Investors), des frais de rachat pourraient s'appliquer si vous transférez votre placement d'un Fonds du Groupe Investors ou d'un fonds de placement garanti au programme Profil et que votre placement est assorti de frais de rachat (pouvant actuellement atteindre 5,5 %), à moins que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la période de détention prévue au barème des frais de rachat soit expirée; ou • dans certains cas, vous vendiez des titres au moyen de rachats périodiques automatiques dans le cadre d'un PRS. Reportez-vous à la section <i>Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)</i> pour obtenir de plus amples renseignements. <p>Les achats effectués après le 30 juin 2016 seront exonérés des frais de rachat applicables au décès de l'investisseur individuel (ou au décès du dernier titulaire, pour les comptes détenus conjointement). Si vous transférez des placements assujettis à des frais de rachat d'un Fonds de la famille Profil à un fonds de placement garanti, nous pourrions renoncer aux frais de rachat, même si des frais de rachat pourraient vous être imposés lorsque vous demanderez le rachat de vos titres du fonds de placement garanti.</p> <p>Dans certains cas, vous pourriez toutefois devoir payer des frais si vous effectuez un nombre excessif d'échanges ou des opérations à court terme inappropriées. Reportez-vous ci-après pour de plus amples renseignements.</p>
Frais pour nombre excessif d'échanges	<p>En règle générale, vous n'avez pas de frais à payer pour faire des échanges de titres entre les Fonds de la famille Profil. Cependant, si vous effectuez un nombre excessif d'échanges à partir de Fonds de la famille Profil ou vers des Fonds de la famille Profil (autrement que pour rétablir les pondérations préétablies de votre portefeuille) qui, à notre avis, pourraient avoir un effet préjudiciable sur un Fonds de la famille Profil, nous pouvons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous imposer des frais pour nombre excessif d'échanges jusqu'à concurrence du plus élevé des deux montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • au plus 3 % du montant des titres échangés; ou • au plus 5,5 % du montant des titres échangés si le placement ayant fait l'objet de l'échange est assujetti à des frais de rachat, le montant étant établi en fonction de la période de temps écoulée depuis le dernier placement dans le Fonds d'origine; ou • refuser le placement dans le Fonds du Groupe Investors dans lequel vous souhaitez investir.
Frais pour opérations à court terme	<p>Veillez noter qu'un achat ou un rachat (y compris dans le cadre d'un échange) effectué dans les 90 jours suivant l'achat ou le rachat pourrait entraîner des frais pour opérations à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres que vous échangez ou faites racheter (sauf pour un rééquilibrage dans le cadre du programme).</p> <p>Ces frais sont payables au Fonds de la famille Profil et s'ajoutent à tous les autres frais, y compris les frais de rachat et les frais pour nombre excessif d'échanges, qui pourraient s'appliquer, comme il est décrit aux sections <i>Frais de rachat</i> et <i>Frais pour nombre excessif d'échanges</i>, respectivement.</p>

Frais de conseil du programme

En règle générale, vous payez directement aux placeurs principaux des frais de conseil du programme annuels calculés comme il est indiqué ci-après, plus les taxes de vente applicables, pour votre placement dans le programme Profil détenu auprès d'eux. Les frais de conseil du programme qui vous sont imputés sont généralement déterminés par la valeur des placements du ménage (excluant les FPG, les Fonds distincts IG/GWL, la série REEI et les comptes à gestion discrétionnaire) et des Fonds de la famille Profil de la façon suivante :

Fonds de la famille Profil	Frais de conseil du programme*	
	Placements du ménage inférieurs à 1 000 000 \$	Placements du ménage de 1 000 000 \$ et plus
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	0,40 %	0,40 %
Fonds de titres à revenu fixe Profil	1,05 %	0,85 %
Tous les autres Fonds de la famille Profil	1,80 %	1,60 %

* Les frais de conseil du programme imputés aux porteurs de titres qui ont ouvert un compte Profil avant août 2003 peuvent s'élever à 2,25 % pour chaque Fonds de la famille Profil détenu. Les frais de conseil du programme imputés aux porteurs de titres qui ont ouvert un compte Profil au cours de la période allant d'août 2003 à février 2013 peuvent s'élever à 2,00 % pour chaque Fonds de la famille Profil détenu.

Les frais de conseil du programme sont calculés tous les jours et versés tous les mois, en fonction de la valeur liquidative globale moyenne de votre placement dans chacun des Fonds de la famille Profil au cours du mois et en fonction du taux applicable à chacun des Fonds de la famille Profil, comme il est indiqué précédemment. Le total des frais de conseil du programme qui vous sont imputés correspond à la somme des frais calculés pour chacun des Fonds de la famille Profil dans lesquels vous investissez. La valeur liquidative moyenne de votre placement dans un Fonds de la famille Profil est établie en faisant la somme de la valeur liquidative de votre placement dans ce Fonds de la famille Profil chaque jour du mois et en divisant le résultat par le nombre de jours du mois. La valeur liquidative de votre placement dans un Fonds de la famille Profil un jour donné est égale au nombre de parts ou d'actions de ce Fonds de la famille Profil que vous détenez le jour en question, multipliée par la valeur liquidative par part ou action du Fonds de la famille Profil le jour en question. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le calcul de la valeur liquidative par part ou action du Fonds de la famille Profil, voir la section *Comment calculer la valeur des titres des Fonds de la famille Profil*.

Le placeur principal concerné peut négocier une réduction des frais de conseil du programme à l'égard de tout placement effectué par un porteur de titres dans le programme. Le niveau de réduction sera tributaire de certains facteurs, dont le type de fonds détenus et le niveau de service exigé par le porteur de titres. Le placeur principal peut mettre fin à ces réductions en tout temps au moyen d'un avis écrit au porteur de titres.

Les frais de conseil du programme seront généralement payés au moyen d'un seul rachat automatique de titres effectué chaque mois. Nous effectuerons les rachats de la manière que nous jugeons appropriée. En règle générale, les rachats seront effectués uniquement à partir d'une série précise d'un Fonds de la famille Profil s'il y a suffisamment d'actif dans cette série pour couvrir la totalité du montant des frais de conseil du programme. À l'heure actuelle, nous avons l'intention de racheter des titres pour payer les frais d'abord de vos titres de série I de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors et, si vos titres de cette série sont insuffisants, les rachats seront effectués de la série des autres Fonds de la famille Profil dans lesquels vous investissez dans l'ordre suivant :

- Fonds de titres à revenu fixe Profil, série I;
- Fonds de titres à revenu fixe Profil, série T1;
- Fonds d'actions canadiennes Profil, série I;
- Catégorie Actions canadiennes Profil, série I;
- Fonds d'actions canadiennes Profil, série T1;
- Catégorie Actions canadiennes Profil, série T1;
- Fonds d'actions américaines Profil, série I;
- Catégorie Actions américaines Profil, série I;
- Fonds d'actions américaines Profil, série T1;
- Catégorie Actions américaines Profil, série T1;
- Fonds d'actions internationales Profil, série I;

Frais de conseil du programme (suite)

- Catégorie Actions internationales Profil, série I;
- Fonds d'actions internationales Profil, série T1;
- Catégorie Actions internationales Profil, série T1;
- Fonds de marchés émergents Profil, série I;
- Catégorie Marchés émergents Profil, série I;
- Fonds de marchés émergents Profil, série T1; et
- Catégorie Marchés émergents Profil, série T1.

Si la valeur de votre portefeuille est insuffisante pour couvrir les frais, les placeurs principaux peuvent percevoir le montant que vous devez plus l'intérêt. Le rachat de titres donnant lieu à des gains en capital peut avoir pour vous des incidences fiscales. Si, avant la date fixée pour le rachat automatique de titres des Fonds de la famille Profil servant à payer les frais de conseil du programme et les autres frais exigibles, vous demandez le rachat de la totalité ou quasi-totalité de vos titres des Fonds de la famille Profil, nous aurons le droit de retenir le montant des frais de conseil du programme que vous devez du produit de rachat qui vous est payable.

Veillez noter que tout montant retiré des titres de série T1 pour payer les frais de conseil du programme aura pour effet de réduire les distributions mensuelles futures des titres de série T1.

Incidences des frais d'acquisition

En règle générale, le programme Profil ne comprend pas d'options d'achat qui entraînent des frais d'acquisition.

Rémunération du courtier

Paiements à votre conseiller du Groupe Investors

Les placeurs principaux versent à votre conseiller du Groupe Investors une commission de suivi annuelle payable chaque mois pouvant s'élever à 0,60 % de la valeur du marché moyenne de la totalité de l'actif dont il assure le service. Le taux annuel maximal effectif de la commission de suivi varie selon le Fonds de la famille Profil, comme l'indique le tableau suivant :

Fonds de la famille Profil	Taux annuel maximal effectif de la commission de suivi pour chaque dollar investi
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	0,06 %
Tous les autres Fonds de la famille Profil	0,60 %

Pour les achats selon l'option d'achat sans frais (sauf les achats d'actions dans la Catégorie Marché monétaire canadien Investors), votre conseiller pourrait recevoir une prime de vente pouvant atteindre 2,50 % de votre placement. Si votre conseiller est associé au Groupe Investors depuis moins de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement additionnel pouvant atteindre 40 % de ses revenus, afin de l'aider à établir sa pratique. Si votre conseiller est associé au Groupe Investors depuis plus de quatre ans, il pourrait recevoir un paiement annuel additionnel pouvant atteindre 0,09 % de votre placement.

Les primes de vente versées aux conseillers du Groupe Investors varient en fonction de divers facteurs, notamment l'actif dont le conseiller assure le service, le volume de ventes, les états

de service et les qualifications professionnelles. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

Autres formes d'encouragement

Les placeurs principaux peuvent à l'occasion rembourser à votre conseiller du Groupe Investors une partie ou la totalité de ses frais de marketing, y compris de publicité. Les placeurs principaux pourraient également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller du Groupe Investors à des cours ou à des conférences que nous parrainons, y compris les congrès d'affaires annuels. Les placeurs principaux peuvent également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Votre conseiller du Groupe Investors peut aussi recevoir des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. Certains prix et primes versés pour les Fonds du Groupe Investors peuvent être plus avantageux que ceux qui sont versés pour d'autres produits. De plus, votre conseiller du Groupe Investors peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Au cours de l'année civile close le 31 décembre 2017, les placeurs principaux ont affecté environ 54 % des frais de gestion tirés des Fonds du Groupe Investors au paiement des commissions, des primes de vente, des frais de marketing, des frais de participation à des conférences de nature éducative, et des autres frais de promotion des placeurs principaux.

Incidences fiscales pour les épargnants

Le présent résumé tient compte des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements afférents, ainsi que de toutes les propositions du ministre des Finances visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application, qui ont été annoncées publiquement à la date des présentes. Le présent résumé tient aussi compte des pratiques administratives et des politiques courantes publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il ne tient toutefois pas compte des lois et politiques fiscales des provinces ou territoires du Canada et des territoires à l'extérieur du Canada.

La présente rubrique explique sommairement comment vos placements dans les Fonds de la famille Profil sont imposés. Elle part du principe que vous êtes un particulier résidant au Canada (sauf une fiducie) sans lien de dépendance avec les Fonds de la famille Profil, et que vous détenez vos titres en tant qu'immobilisations. L'exposé qui suit ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. **Par conséquent, nous vous prions de consulter votre conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.**

Régime fiscal des fonds de la famille Profil

Chaque Fonds Profil a été constitué en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire distincte. Chaque Catégorie Profil a été constituée sous forme de catégorie d'actions distincte de la Société de fonds Groupe Investors Inc., une société de placement à capital variable. La Société offre également d'autres catégories ou séries d'actions, représentant d'autres Fonds de la Société de fonds Groupe Investors, qui ne font pas partie du programme Profil et qui sont offerts aux termes d'un prospectus distinct.

Étant donné que les Fonds Profil et les Catégories Profil sont structurés de manière différente, leur traitement fiscal comporte quelques différences. L'une des principales différences est que chaque Fonds Profil est imposé séparément, alors que dans le cas des Catégories Profil, c'est la Société de fonds Groupe Investors Inc. qui est imposée comme une seule entité. Cela signifie que tous les produits, frais déductibles, gains et pertes en capital de la Société liés à la totalité de ses portefeuilles de placement, qu'il s'agisse des Catégories Profil ou d'autres Fonds de la Société de fonds Groupe Investors, ainsi que d'autres éléments relatifs à sa situation fiscale (y compris les attributs fiscaux de tout son actif), seront pris en compte pour établir le revenu ou la perte et les impôts exigibles de l'ensemble de la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime fiscal des Fonds de la famille Profil et sur les différences entre le régime fiscal des Fonds Profil et des Catégories Profil, reportez-vous à la section *Régime fiscal des Fonds de la famille Profil* de la notice annuelle.

Régime fiscal des porteurs de titres

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un Fonds de la famille Profil diffère selon que vous détenez votre placement dans un Fonds Profil ou une Catégorie Profil, et selon que vous le détenez dans un régime enregistré ou dans un régime non enregistré.

Si vous détenez des parts de Fonds Profil dans un régime enregistré

Tous les Fonds Profil sont admissibles aux régimes enregistrés, et il est entendu aux fins du présent résumé que les Fonds Profil le demeureront dans l'avenir. Les parts de série T₁, par contre, ne sont pas admissibles aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Vous n'avez habituellement pas à payer d'impôt sur le revenu et les gains en capital versés dans votre régime enregistré. Toutefois, les sommes retirées du régime enregistré pourraient être imposables. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet de ces règles.

Si les parts d'un Fonds Profil constituent un « placement interdit » pour votre CELI, REER ou FERR, vous serez assujéti à une pénalité, comme il est indiqué dans la Loi de l'impôt. Un « placement interdit » comprend une part d'un Fonds Profil si vous, seul ou avec d'autres personnes ou sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, avez une participation importante dans ce Fonds Profil, c'est-à-dire que vous détenez au moins 10 % des parts. Toutefois, les parts d'un Fonds Profil ne constitueront pas un « placement interdit » pour un CELI, un REER ou un FERR en tout temps avant la fin de la période de 24 mois suivant le premier jour de l'année d'imposition de ce Fonds Profil, pour autant que le Fonds Profil soit admissible en tant que fiducie de fonds communs de placement et se conforme à la Norme canadienne pendant cette période. Les titulaires d'un CELI et les rentiers d'un REER ou d'un FERR devraient consulter leur conseiller fiscal à ce sujet.

Si vous détenez des parts de Fonds Profil à l'extérieur d'un régime enregistré

Distributions reçues

Vous devez inscrire les distributions (autres que les distributions de remboursement de capital) que vous avez reçues dans votre déclaration de revenus. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les distributions, voir la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*.

Vous recevez chaque année un feuillet d'impôt indiquant votre part des distributions de vos Fonds Profil sous forme de :

- dividendes de sociétés canadiennes, y compris les « dividendes déterminés »;
- gains en capital;
- autres revenus, y compris les distributions de dividendes de sociétés étrangères reçus par les Fonds Profil; et
- remboursement de capital.

En règle générale, lorsqu'une distribution qui vous est versée dépasse votre part du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds Profil, le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital, à moins que le Fonds Profil ne choisisse de traiter une partie ou la totalité de la distribution comme un revenu. Vous ne serez pas imposé sur un remboursement de capital, mais il aura pour effet de réduire le prix de base

rajusté de vos parts, à moins que la distribution ne soit réinvestie. Si un remboursement de capital a pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos parts sera majoré et ramené à zéro. Les distributions sur les parts de série T1 sont plus susceptibles d'inclure un remboursement de capital.

Étant donné que le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le revenu reçu par ce Fonds Profil (et distribué aux porteurs de parts) peut être supérieur au montant imposable comme revenu du Fonds Profil en raison des déductions fiscales pour amortissement auxquelles a droit le Fonds de biens immobiliers Investors. La portion de la distribution du Fonds de titres à revenu fixe Profil qui est liée à la déduction pour amortissement demandée par le Fonds de biens immobiliers Investors est traitée comme un remboursement de capital. Si Le Fonds de titres à revenu fixe Profil demande le rachat de son placement dans le Fonds de biens immobiliers Investors, ou si vous demandez par la suite le rachat de vos parts du Fonds de titres à revenu fixe Profil, votre quote-part de la déduction pour amortissement, qui a antérieurement été traitée comme un remboursement de capital, sera désignée comme un revenu pour vous aux fins de l'impôt, ce qui donnera lieu à une augmentation correspondante du prix de base rajusté de vos parts dans le Fonds de titres à revenu fixe Profil immédiatement avant le rachat.

Plus le taux de rotation des titres d'un Fonds Profil est élevé, plus vous avez de chances de voir le Fonds Profil réaliser des gains (ou des pertes) en capital, et de recevoir des distributions de gains en capital imposables durant l'année. Si un fonds sous-jacent verse des distributions de gains en capital à un Fonds Profil, vous serez plus susceptible de recevoir une distribution de gains en capital imposables de ce Fonds Profil durant l'année.

Bien que les Fonds Profil gagnent un revenu et réalisent des gains en capital pendant toute l'année, ils distribuent habituellement leur revenu sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et leurs gains en capital nets réalisés sur une base annuelle. Si vous achetez des parts d'un Fonds Profil tout juste avant qu'il ne fasse une distribution, vous serez imposé sur le montant de la distribution (à moins que ce ne soit un remboursement de capital). Par conséquent, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital nets imposables générés avant d'acquérir vos parts. Ce revenu ou ces gains en capital seront ajoutés au prix de base rajusté de vos parts lors du réinvestissement de la distribution.

Rachats et échanges

Si vous vendez ou échangez des parts (y compris dans les cas d'échange entre Fonds Profil aux fins de rééquilibrage), vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou subirez une perte en capital. La moitié de tout gain (ou perte) en capital doit être incluse dans le calcul de votre gain en capital imposable (ou de votre perte en capital admissible) dans l'année.

Un gain en capital est généré lorsque le montant que vous recevez au rachat ou à l'échange avec un autre Fonds du Groupe Investors est supérieur au prix de base rajusté de ces parts et aux frais liés au rachat ou à l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital est générée lorsque le prix de base rajusté et les frais de rachat ou d'échange excèdent le montant que vous recevez.

Le prix de base rajusté d'une part d'une série équivaut généralement au montant que vous avez versé pour l'achat de toutes vos parts de cette série, divisé par le nombre de parts de cette série que vous détenez dans ce Fonds Profil. Cela comprend le prix de base rajusté des parts de cette série que vous détenez déjà dans le Fonds plus les frais d'acquisition et toutes les distributions réinvesties, moins les distributions considérées comme un remboursement de capital et moins le prix de base rajusté des parts de cette série du Fonds Profil rachetées précédemment.

Si vous détenez des actions de Catégories Profil dans un régime enregistré

La Société constitue une société de placement à capital variable admissible aux fins de l'impôt, et il est entendu aux fins du présent résumé qu'elle continuera de l'être dans l'avenir. Tant que la Société sera admissible comme société de placement à capital variable, les actions de toutes les Catégories Profil constitueront des placements admissibles à un régime enregistré. Les actions de série T1, par contre, ne sont pas admissibles aux fins de placement dans les régimes enregistrés.

Les actions d'une Catégorie Profil ne constitueront généralement pas un « placement interdit » pour votre CELI, REER ou FERR. Les titulaires d'un CELI et les rentiers d'un REER ou d'un FERR devraient consulter leur conseiller fiscal à cet égard.

De façon générale, un dividende versé à un régime enregistré par une Catégorie Profil et les gains réalisés par un régime enregistré lors de la cession d'actions d'une Catégorie Profil ne seront pas imposables en vertu de la Loi de l'impôt. Toutefois, les sommes retirées d'un régime enregistré (autres que les retraits d'un CELI) seront imposables.

Si vous détenez des actions de Catégories Profil à l'extérieur d'un régime enregistré

Dividendes reçus

Vous devez déclarer les dividendes que vous recevez dans votre déclaration de revenus, que les dividendes aient été réinvestis ou non en actions additionnelles. Si le dividende est un dividende sur les gains en capital, la moitié du dividende sera inclus dans votre revenu comme gain en capital imposable. Dans le cas d'un dividende ordinaire, le dividende sera majoré et les règles relatives aux crédits d'impôt s'appliqueront. Les dividendes imposables (autres que les dividendes sur les gains en capital), le cas échéant, versés par la Société seront généralement des « dividendes déterminés », et la Société avisera les actionnaires de cette situation, comme l'exige la Loi de l'impôt.

Plus le taux de rotation des titres d'une Catégorie Profil est élevé, plus grandes sont les chances que la Société réalise un

revenu ou des gains en capital dans l'ensemble, et plus vous êtes susceptible de recevoir des dividendes sur les gains en capital durant l'année. Si un fonds sous-jacent verse des distributions de gains en capital à une Catégorie Profil, plus fortes sont vos chances de recevoir à votre tour des dividendes sur les gains en capital imposables durant l'année.

Si vous achetez des actions juste avant qu'un dividende soit versé sur ces actions, vous serez imposé sur votre part du dividende. Donc, vous pourriez payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital imposables réalisés par la Société antérieurement à l'achat de vos actions. Le montant des dividendes versés et réinvestis dans d'autres actions sera ajouté au prix de base rajusté de vos actions.

Vous recevrez, s'il y a lieu, un feuillet d'impôt indiquant votre part des dividendes ordinaires, y compris les dividendes déterminés, et des dividendes sur les gains en capital versés par la Société.

Pour en savoir davantage sur les dividendes, veuillez consulter la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Distributions de remboursement de capital

Les distributions mensuelles de remboursement de capital versées sur les actions de série T1 ne sont pas imposables pour l'actionnaire, mais elles réduiront le prix de base rajusté de vos actions. Si les distributions de remboursement de capital ont pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos actions à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos actions sera ramené à zéro.

Rachats et échanges

Si vous vendez des actions, vous réaliserez vraisemblablement un gain ou une perte en capital, y compris sur les rachats d'actions de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors qui ont été acquises pour une journée pour effectuer certaines opérations dans le cadre du programme Profil. Cela vaut également si vous échangez des actions d'une Catégorie Profil contre des titres d'un autre Fonds du Groupe Investors à l'extérieur de la Société ou des actions d'une Catégorie Profil détenues dans un compte non enregistré contre des actions de la même ou d'une autre Catégorie Profil ou d'un autre Fonds de la Société de fonds Groupe Investors détenues dans un régime enregistré.

Un gain en capital se produit lorsque le montant que vous recevez à un rachat ou à un échange est supérieur au prix de base rajusté de vos actions et au coût du rachat ou de l'échange (y compris les frais de rachat). Une perte en capital survient lorsque le prix de base rajusté et le coût du rachat ou de l'échange sont supérieurs au montant que vous recevez. La moitié de tout gain en capital doit être incluse dans le revenu comme gain en capital imposable et la moitié de toute perte en capital est une perte en capital admissible qui peut être déduite des gains en capital imposables conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt*.

Le prix de base rajusté unitaire des actions d'une série d'une Catégorie Profil est généralement le montant que vous avez versé pour l'achat de toutes vos actions de cette série, divisé par le nombre d'actions de cette série que vous détenez. Cela comprend le prix de base rajusté des actions de cette série que vous déteniez déjà dans la Catégorie Profil, plus les frais d'acquisition et toutes les distributions ou dividendes réinvestis de ces actions, moins les distributions ou dividendes considérés comme un remboursement de capital qui ne sont pas réinvestis, et moins le prix de base rajusté des actions de cette série de la Catégorie Profil rachetées précédemment.

Déductibilité des frais de conseil du programme

De façon générale, les frais de conseil du programme payés pour les titres des Fonds de la famille Profil détenus hors d'un régime enregistré seront déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil du programme payés pour les titres des Fonds de la famille Profil détenus dans un régime enregistré ne le seront pas. Veuillez consulter votre conseiller fiscal au sujet de la déductibilité des frais de conseil du programme.

Quels sont vos droits?

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution (le « droit de résolution ») à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'un Fonds de la famille Profil, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de titres des Fonds de la famille Profil et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fautive ou trompeuse sur les Fonds de la famille Profil (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA pour votre Fonds de la famille Profil, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous demandiez de recevoir chaque année un exemplaire du dernier aperçu du fonds de votre série d'un Fonds de la famille Profil, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année le plus récent exemplaire de l'aperçu de ce fonds.

Pour plus d'information, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil. Chaque description de Fonds de la famille Profil est divisée en sections pour qu'il vous soit plus facile de faire la comparaison entre un Fonds de la famille Profil et un autre. Le texte qui suit donne un aperçu de l'information qui se trouve dans chaque section.

1 Détail du Fonds de la famille Profil

2 Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

38 Fonds d'actions canadiennes Profil

FONDS PROFIL Fonds d'actions canadiennes Profil

NOTE : Ce Fonds de la famille Profil modifiera ses stratégies de placement le ou vers le 21 janvier 2019.

1 Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui* **
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs	
Jusque vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowsky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Jusque vers le 15 octobre 2018, Gestions d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée Le ou vers le 15 octobre 2018, Corporation Financière Mackenzie
Mandat Actions de base	Jusque vers le 14 novembre 2018, Cidel Asset Management Inc. Le ou vers le 14 novembre 2018, Corporation Financière Mackenzie
Mandat Sociétés à petite capitalisation	Corporation Financière Mackenzie
Le ou vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowsky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Corporation Financière Mackenzie
Mandat Actions de base	Corporation Financière Mackenzie

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

2 Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions canadiennes Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions canadiennes.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions canadiennes Profil sont les suivants :

Jusque vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Valeur grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (25 % de la pondération)

- Jusque vers le 15 octobre 2018, le sous-conseiller en valeurs est Gestion d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée. Le ou vers le 15 octobre 2018, le sous-conseiller en valeurs est Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Jusque vers le 14 novembre 2018, le sous-conseiller en valeurs est Cidel Asset Management Inc. Le ou vers le 14 novembre 2018, le sous-conseiller en valeurs est Corporation Financière Mackenzie.
- Jusque vers le 21 janvier 2019, le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Mandat Sociétés à petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

1 Détail du Fonds de la famille Profil

Chaque Fonds Profil est une fiducie d'investissement à participation unitaire qui peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque Fonds Profil offre au détail plus d'une série de parts aux termes du présent prospectus simplifié. Les Fonds Profil offrent également des parts de séries non offertes au détail. Chaque part d'une série représente une participation indivise égale à l'actif net du Fonds Profil attribuable à cette série. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries.

Chaque Catégorie Profil est constituée sous forme de catégorie d'actions distincte de la Société de fonds Groupe Investors Inc. et est associée à un portefeuille ayant des objectifs de placement précis. Chaque Catégorie Profil, à l'exception de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors, offre au détail plus d'une série d'actions aux termes du présent prospectus simplifié. La Catégorie Marché monétaire canadien Investors offre au détail d'autres séries d'actions, qui ne font pas partie du programme Profil, aux termes d'un prospectus distinct. Chaque Catégorie Profil peut émettre un nombre illimité d'actions représentant

une participation dans une Catégorie Profil. Chaque action d'une série représente une participation indivise égale à la portion de l'actif net de la Catégorie Profil attribuable à cette série. Les frais de chacune des séries sont comptabilisés séparément et un prix différent est calculé pour chacune des séries.

Vous trouverez plus de précisions à ce sujet à la rubrique *Frais*.

Cette section donne un aperçu rapide à chaque Fonds de la famille Profil. Elle précise :

- le type de fonds communs de placement;
- la date de lancement de chacune des séries de titres du Fonds de la famille Profil offertes aux termes du présent prospectus simplifié;
- l'admissibilité du Fonds de la famille Profil aux régimes enregistrés;
- les frais d'administration payables par chaque série de titres au détail du Fonds de la famille Profil (sauf les séries d'actions au détail de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors offertes aux termes d'un prospectus distinct);
- le nom du conseiller en valeurs d'un Fonds de la famille Profil ou d'un fonds sous-jacent. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le conseiller en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Fonds de la famille Profil*; et
- le nom des sous-conseillers en valeurs qui offrent des services-conseils en matière de placement pour un Fonds de la famille Profil ou un fonds sous-jacent. Certains Fonds de la famille Profil qui ont plus d'un mandat pourraient avoir plus d'un sous-conseiller en valeurs. **Les sous-conseillers en valeurs seront évalués périodiquement par nous et pourraient être remplacés ou retirés à l'occasion sans préavis.** Les sous-conseillers en valeurs suivants sélectionnent les placements pour certains des Fonds de la famille Profil, ou participent à cette sélection :

Fonds de la famille Profil	Mandat	Sous-conseiller(s) en valeurs
• Fonds d'actions canadiennes Profil	• Mandat Valeur grande capitalisation	• Jarislowsky, Fraser Limitée de Toronto (Ontario)
	• Mandat Croissance grande capitalisation	• Gestion d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée de Toronto (Ontario) (jusqu'au 15 octobre 2018)
	• Mandat Actions de base	• Corporation Financière Mackenzie (à compter du 15 octobre 2018) • Cidel Asset Management Inc. de Toronto (Ontario) (jusqu'au 14 novembre 2018)
	• Mandat Sociétés à petite capitalisation	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario) (à compter du 14 novembre 2018)

Fonds de la famille Profil	Mandat	Sous-conseiller(s) en valeurs
• Fonds d'actions américaines Profil	• Mandat Croissance grande capitalisation	• Putnam Investments Canada ULC (Toronto (Ontario)), exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC de Boston (Massachusetts)
	• Mandat Actions de base	• PanAgora Asset Management, Inc. de Boston (Massachusetts)
	• Mandat Croissance petite capitalisation	• Aristotle Capital Boston LLC (Aristotle Boston) de Boston (Massachusetts)
	• Mandat Valeur grande capitalisation	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario) (jusqu'au 14 novembre 2018) • Putnam Investments Canada ULC exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management et sa société affiliée The Putnam Advisory Company, LLC, de Boston (Massachusetts) (à compter du 14 novembre 2018)
• Fonds d'actions internationales Profil	• Mandat Valeur grande capitalisation	• Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée de Toronto (Ontario)
	• Mandat Croissance grande capitalisation	• Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. de Vancouver (Colombie-Britannique)
• Fonds de marchés émergents Profil	• Mandat Marchés émergents : sociétés à grande capitalisation	• Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. de Vancouver (Colombie-Britannique)

Fonds de la famille Profil	Mandat	Sous-conseiller(s) en valeurs
• Fonds de titres à revenu fixe Profil	• Mandat Obligations internationales	• Baring International Investment Limited de Londres (Royaume-Uni) (jusqu'au 14 novembre 2018) • Corporation PIMCO Canada (à compter du 14 novembre 2018)
	• Mandat Obligations canadiennes	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario)
	• Mandat Obligations à rendement élevé	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario)
	• Mandat Revenu fixe canadien à court terme (à compter du 21 janvier 2019)	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario)
	• Mandat Biens immobiliers	• Corporation Financière Mackenzie de Toronto (Ontario)

2 Quels types de placements les Fonds de la famille Profil fait-il?

Cette section présente l'information concernant l'objectif et le(s) mandat(s) des Fonds de la famille Profil. L'information concernant l'objectif de placement décrit le but fondamental du Fonds de la famille Profil de même que le genre de titres dans lesquels il est susceptible d'investir principalement. L'information concernant le(s) mandat(s) décrit comment le Fonds de la famille Profil entend atteindre son objectif de placement. Si un Fonds de la famille Profil investit dans un fonds sous-jacent, nous décrivons l'objectif et les stratégies de placement du fonds sous-jacent. Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres d'un Fonds de la famille Profil sera de plus de 70 % ou si ce taux a été supérieur à 70 % au cours des trois exercices précédents, vous trouverez cette information dans cette section (sauf pour la Catégorie Marché monétaire canadien Investors qui a obtenu une dispense à cet égard; consultez la rubrique *Dispenses et autorisations* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements). Le taux de rotation des titres est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements du Fonds de la famille Profil. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds de la famille Profil achète et vend tous ses titres une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais de négociation payables par le Fonds de la famille Profil au cours d'une année sont susceptibles d'être élevés, et plus fortes sont les chances que le Fonds de la famille Profil réalise des gains en capital et verse, selon le cas, des distributions ou des dividendes de gains en capital durant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

Si un Fonds de la famille Profil a plus d'un mandat, les sommes placées seront affectées à chacun des mandats distincts suivant un pourcentage fixe. Chaque mandat est géré séparément par un sous-conseiller en valeurs indépendant, autre que le conseiller en valeurs. Les mandats des Fonds de la famille Profil sont déterminés par le programme qui se fonde sur le modèle Profil. Nous passerons régulièrement en revue les mandats et les pondérations de mandat des Fonds de la famille Profil concernés. Nous pouvons consulter des spécialistes indépendants pour déterminer si les mandats ou les pondérations de mandat d'un Fonds de la famille Profil en particulier sont appropriés, et les pondérations de mandat pourraient être modifiées en conséquence. Si une modification est apportée aux mandats d'un Fonds de la famille Profil, elle n'entrera en vigueur qu'après l'envoi aux porteurs de titres d'un préavis écrit d'au moins 60 jours dans le cas des Fonds Profil et d'au moins 21 jours dans le cas des Catégories Profil, et seulement lorsque le prospectus simplifié, la notice annuelle et l'aperçu du fonds de votre Fonds de la famille Profil auront été révisés pour refléter la modification. Les mandats régissent la manière dont les placements d'une portion précise du portefeuille du Fonds de la famille Profil sont choisis. Un mandat axé sur la valeur consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés qui se vendent à un cours relativement peu élevé par rapport à leur bénéfice par action ou à leur valeur comptable. Ces titres produisent habituellement un revenu de dividendes supérieur à la moyenne. Un mandat axé sur la croissance consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés dont les perspectives de croissance à long terme sont supérieures à la moyenne, perspectives évaluées à l'aide de facteurs de comparaison tels que la croissance du revenu et celle du bénéfice. Le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs dont les styles de gestion se prêtent aux mandats particuliers du Fonds de la famille Profil. La plupart des Fonds de la famille Profil recourent à plusieurs mandats différents.

Les Fonds de la famille Profil se conforment aux règles visant les fonds communs de placement, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si un Fonds de la famille Profil a l'autorisation de déroger aux règles.

Les règles permettent aux fonds communs de placement d'investir dans d'autres fonds communs de placement dans la plupart des circonstances. Par conséquent, les Fonds de la famille Profil peuvent également investir dans d'autres fonds communs de placement, y compris d'autres Fonds du Groupe Investors ou d'autres fonds communs de placement de sociétés affiliées au gestionnaire. Le Fonds de titres à revenu fixe Profil a reçu l'autorisation des organismes de réglementation pour investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors, et le placement du Fonds de titres à revenu fixe Profil dans ce Fonds

peut fluctuer en réaction aux fluctuations du marché à concurrence de 2,5 % de la pondération de son mandat.

Les Fonds de la famille Profil ont reçu des organismes de réglementation l'autorisation d'investir dans certains fonds négociés en Bourse (FNB) qui sont ou seront gérés par Mackenzie (individuellement, un « FNB sous-jacent de Mackenzie »), dans la mesure où le placement dans le FNB sous-jacent de Mackenzie est conforme aux objectifs du Fonds. Sous réserve de certaines conditions⁸, cette dispense permet aux Fonds de la famille Profil :

- i. d'acquérir des titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie ou d'effectuer une opération sur dérivés visés relative à un FNB sous-jacent de Mackenzie même si plus de 10 % de la valeur liquidative d'un Fonds de la famille Profil sera investie, directement ou indirectement, dans des titres du FNB sous-jacent de Mackenzie;
- ii. d'acquérir des titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie, de sorte que, après ladite acquisition, un Fonds de la famille Profil détiendrait des titres lui conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation avec droit de vote de ce FNB sous-jacent de Mackenzie, ou des titres de participation en circulation du FNB sous-jacent de Mackenzie [(i) et ii) appelés collectivement « restriction en matière de concentration »]⁹;
- iii. d'acquérir et de détenir des titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie qui ne sont pas offerts aux termes d'un prospectus simplifié préparé conformément au règlement sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (appelé NC 81-101); et
- iv. de verser des commissions de courtage relativement à l'acquisition et à la vente de titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie sur une Bourse reconnue au Canada.

Conformément aux règles, les Fonds de la famille Profil peuvent détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comme les bons du Trésor émis par le gouvernement et d'autres instruments du marché monétaire, en plus ou moins grande proportion selon la situation du marché, les possibilités de placement offertes et les besoins de trésorerie anticipés. S'il s'avère nécessaire de le faire, notamment lorsque la conjoncture sur le marché est difficile, les Fonds de la famille Profil peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement en effectuant des placements dans de tels titres de créance à court terme ainsi que dans de la trésorerie.

⁸ Ces conditions sont notamment les suivantes : un Fonds de la famille Profil ne peut vendre des titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie à découvert; le FNB sous-jacent de Mackenzie ne doit pas être un fonds marché à terme régi par la NC 81-104 *Fonds marché à terme*; le FNB sous-jacent de Mackenzie doit être conforme aux exigences de la règle concernant l'acquisition de marchandises physiques, l'utilisation de dérivés visés et l'utilisation de l'effet de levier, à moins d'avoir obtenu une dispense des organismes de réglementation en ce qui a trait à l'obligation de se conformer à ces exigences; et le placement d'un Fonds de la famille Profil dans des titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie doit être effectué conformément aux exigences de la règle relatives aux placements de type fonds de fonds, à l'exception de 1) l'exigence pour le FNB sous-jacent de Mackenzie de déposer un prospectus simplifié préparé conformément au règlement sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif et 2) l'exigence voulant que le Fonds de la famille Profil n'ait pas à payer de frais d'acquisition ou de frais de rachat uniquement en ce qui a trait aux commissions de courtage applicables à l'acquisition et à la vente de titres d'un FNB sous-jacent de Mackenzie par le Fonds de la famille Profil.

⁹ En vertu des exigences de la restriction en matière de concentration, pour chaque placement dans un FNB sous-jacent de Mackenzie, le Fonds de la famille Profil doit, dans la mesure du possible, limiter ses avoirs indirects dans des titres d'un émetteur détenus par un ou plusieurs FNB sous-jacents de Mackenzie tel qu'il est exigé par les dispositions de la règle, et conformément à celles-ci.

Les Fonds de la famille Profil sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gestionnaire (y compris, mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power, Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du CEI. Le CEI a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds de la famille Profil* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, les Fonds de la famille Profil (à l'exception de la Catégorie Marché monétaire canadien Investors) ont obtenu des organismes de réglementation une autorisation selon laquelle chaque Fonds de la famille Profil peut investir jusqu'à 10 % de son actif net, au total, selon la valeur marchande au moment de l'achat, dans l'or, les certificats d'or, l'argent, les certificats d'argent, les dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou l'argent et certains fonds négociés en Bourse aurifères/argentifères qui se négocient au Canada ou aux États-Unis, sans facteur d'endettement.

Les Fonds de la famille Profil peuvent également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Les Fonds de la famille Profil (autres que la Catégorie Marché monétaire canadien Investors) peuvent aussi avoir recours aux dérivés en parallèle avec leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles. Un Fonds de la famille Profil (autre que la Catégorie Marché monétaire canadien Investors) peut faire usage de dérivés :

- pour se protéger des pertes pouvant découler des variations des marchés, des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change, et d'autres risques;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de son portefeuille, le cas échéant;
- pour remplacer les opérations visant à vendre ou à acheter des titres de créance auxquels les dérivés sont liés. Ces opérations permettent à un Fonds de la famille Profil de prendre ou de réduire ses positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- pour mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de ses placements; et
- pour accroître le rendement.

Tous les Fonds de la famille Profil qui négocient des swaps devant être compensés par un négociant-commissionnaire en contrats à terme inscrit auprès de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis ont obtenu une dispense de l'obligation relative : i) à la notation minimale exigée pour les swaps ou une créance de rang équivalent de la contrepartie des swaps (ou de leur garant), aux termes du paragraphe 2.7(1) de la Norme canadienne 81-102; ii) au seuil de la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition d'un fonds commun de placement du fait de ses positions sur dérivés visés avec une contrepartie (autre qu'une chambre de compensation acceptable ou une chambre de compensation), qui ne doit pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds commun de placement pendant 30 jours ou plus, aux termes du paragraphe 2.7(4) de la Norme canadienne 81-102 et iii) à l'exigence de détenir tout l'actif d'un portefeuille sous la garde d'un seul dépositaire, aux termes du paragraphe 6.1(1) de la Norme canadienne 81-102, afin de permettre à chaque Fonds de la famille Profil de déposer de la trésorerie et d'autres actifs directement auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme et, indirectement, auprès d'une chambre de compensation, en guise de dépôt de garantie. Un négociant-commissionnaire en contrats à terme situé à l'extérieur du Canada doit avoir une valeur nette de plus de 50 millions de dollars canadiens. La dispense s'applique également aux opérations effectuées par un Fonds du Groupe Investors auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme établi au Canada qui est membre d'un organisme d'auto-régulation, qui, à son tour, est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Dans tous les cas, le montant du dépôt de garantie déjà détenu par le négociant-commissionnaire en contrats à terme concerné ne doit pas être supérieur à 10 pour cent de la valeur liquidative du Fonds de la famille Profil en particulier au moment du dépôt.

Consultez la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et la notice annuelle à la rubrique *Gouvernance des Fonds de la famille Profil* pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres, et l'utilisation de dérivés par les Fonds de la famille Profil.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Le risque est un des facteurs dont vous devriez tenir compte au moment de choisir un portefeuille du Programme de gestion de l'actif Profil. Cette section dresse la liste des risques propres à un Fonds de la famille Profil en particulier. Certains risques pourraient découler de la stratégie de placement adoptée par un Fonds de la famille Profil. En règle générale, nous avons indiqué les risques qui s'appliqueraient si une partie importante de l'actif d'un Fonds de la famille Profil était, de temps à autre, exposée à ces risques, et ce, même si le Fonds de la famille Profil proprement dit n'investit pas, maintenant ou à n'importe quel moment, dans des titres exposés à ce risque. Par exemple, nous

indiquons le *risque de change* et le *risque associé aux placements étrangers* pour le Fonds d'actions canadiennes Profil, lequel pourrait, sans être tenu de le faire, investir son actif net dans des marchés étrangers.

Les autres risques associés habituellement à la plupart des fonds communs de placement ne sont généralement pas précisés, notamment les suivants :

- Risque de dilution du rendement;
- Risque associé aux séries multiples
- Risque associé aux placements dans plusieurs catégories et à la Société;
- Risque associé à l'impossibilité de vendre votre placement; et
- Risque associé à la politique fiscale.

Si, à tout moment au cours des 12 derniers mois, un Fonds de la famille Profil a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un même émetteur, à l'exception des titres de gouvernement, de chambre de compensation, ou du placement du Fonds de titres à revenu fixe Profil dans le Fonds de biens immobiliers Investors tel qu'il est mentionné à la section *Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?*, ce risque figurera dans cette section en tant que « risque de concentration », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Fonds de la famille Profil qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. Toutefois, veuillez noter que nous n'indiquons pas le *risque de concentration* lorsqu'un Fonds investit plus de 10 % de son actif dans un fonds sous-jacent étant donné que les fonds sous-jacents sont bien diversifiés, à moins que le fonds sous-jacent comporte lui-même un *risque de concentration*.

De même, si plus de 10 % des titres d'un Fonds de la famille Profil sont détenues par un porteur de titres de ce Fonds de la famille Profil en date du 31 mai 2018 (autres que les actions détenues dans la Catégorie Marché monétaire canadien Investors durant un jour ouvrable comme il est exigé pour certaines opérations d'achat, d'échange ou de rachat réalisées avec d'autres Fonds de la famille Profil), ce risque figurera dans cette section en tant que « risque associé aux ordres importants », avec le pourcentage de l'actif du Fonds de la famille Profil détenu par le porteur de titres à cette date. Si un Fonds de la famille Profil investit dans des fonds sous-jacents qui comportent un risque associé aux ordres importants, le rendement du Fonds de la famille Profil pourrait également être affecté. Par conséquent, ce risque sera précisé pour ce Fonds de la famille Profil même si aucun porteur de titres individuel ne détient plus de 10 % du Fonds de la famille Profil.

Les risques liés à chacun des Fonds de la famille Profil ne sont pas indiqués ou classés par ordre d'importance. Tous les risques sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?* Pour obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux de risque de chacun des Fonds de la famille Profil.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

4 Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Le ou vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Valeur grande capitalisation (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée composée de titres de participation de sociétés canadiennes.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

En général, le Fonds prévoit investir entre 0 et 10 % de son actif dans des titres étrangers. Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 22 août 2018, des parts du Fonds représentant 21,16 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

4 Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de la rubrique Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

4 Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Cette section vous indique à quel genre de personne le Fonds de la famille Profil convient le mieux. Lorsque vous choisissez un portefeuille, vous devez songer à votre tolérance au risque pour chacun des Fonds de la famille Profil qui constituent votre portefeuille, et à la période pendant laquelle vous souhaitez conserver votre placement. Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

Méthode de classification du risque

Une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des fonds communs de placement est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Ainsi, un niveau de risque de volatilité peut être établi pour chacun des Fonds de la famille Profil compte tenu de son historique de rendement completé, si nécessaire, par l'historique de rendement d'un indice de référence (ou des indices de référence, le cas échéant) ou d'un fonds commun de placement

ayant des objectifs et stratégies de placement et des caractéristiques de risque comparables.

La méthode utilisée pour déterminer les niveaux de risque de volatilité de chaque Fonds de la famille Profil est la méthode normalisée de classification du risque de placement prévue par les règles applicables aux fonds d'investissement. Cette méthode comprend une évaluation du niveau de risque de chaque fonds commun de placement au moyen de l'échelle de risque à cinq catégories, allant de « faible » à « élevé », qui prend en compte l'écart-type du rendement des Fonds sur 10 ans. Les niveaux de risque et les fourchettes d'écart-types pourraient être modifiés dans l'avenir. Ils sont actuellement les suivants :

- Faible – de 0 à moins de 6 %;
- Faible à moyen – de 6 % à moins de 11 %;
- Moyen – de 11 % à moins de 16 %;
- Moyen à élevé – de 16 % à moins de 20 %;
- Élevé – 20 % ou plus

Le risque de volatilité est revu annuellement.

Le gestionnaire évalue chaque Fonds selon ces niveaux de risque. Par exemple, un épargnant qui investit dans un Fonds de la famille Profil à faible volatilité dont le rendement moyen prévu à long terme est de 5 % peut s'attendre à ce que le rendement annuel de ce Fonds de la famille Profil se situe généralement entre -1 % et +11 %, alors que s'il avait investi dans un Fonds de la famille Profil à volatilité élevée ayant le même rendement prévu à long terme, il pourrait s'attendre à ce que le rendement annuel du Fonds de la famille Profil fluctue dans une fourchette supérieure à -15 % et +25 %, selon les rendements passés, complétés (si nécessaire), par celui d'un indice de référence ou par le rendement passé d'un autre fonds de placement raisonnablement comparable. (Les rendements prévus dans cet exemple sont utilisés à titre indicatif seulement et ne représentent pas les rendements futurs prévus d'un Fonds de la famille Profil quelconque. Veuillez noter que le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.)

Pour déterminer si un Fonds de la famille Profil vous convient, il est important d'examiner de près non pas le niveau de volatilité d'un seul Fonds de la famille Profil, mais plutôt la situation globale de votre portefeuille de placements. Votre situation personnelle déterminera si un Fonds de la famille Profil vous convient. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous aider à déterminer quel Fonds de la famille Profil vous convient le mieux.

Le niveau de risque de placement d'un Fonds peut être augmenté si cela est raisonnable dans les circonstances. Le niveau de risque d'un fonds commun de placement qui existe depuis moins de 10 ans peut être calculé en utilisant les rendements réels du Fonds depuis sa création, complétés par les rendements d'un indice de référence qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds pour la période de 10 ans ou le rendement passé d'un autre fonds commun de placement que le Fonds imite ou dont les objectifs et stratégies de placement et les caractéristiques de risque sont comparables.

Nous avons utilisé les fonds communs de placement raisonnablement comparables suivants afin de nous aider à évaluer le risque de volatilité d'un Fonds de la famille Profil qui existe depuis moins de 10 ans :

Fonds de la famille Profil	Fonds commun de placement comparable¹⁰
Catégorie Actions canadiennes Profil	Fonds d'actions canadiennes Profil Pour la période allant jusqu'au 1 ^{er} mars 2013
Catégorie Actions américaines Profil	Fonds d'actions américaines Profil Pour la période allant jusqu'au 1 ^{er} mars 2013
Catégorie Actions internationales Profil	Fonds d'actions internationales Profil Pour la période allant jusqu'au 1 ^{er} mars 2013

Fonds de la famille Profil

Catégorie Marchés émergents Profil

Fonds commun de placement comparable¹⁰

Fonds de marchés émergents Profil Pour la période allant jusqu'au 1^{er} mars 2013

5 Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quelle fréquence un Fonds de la famille Profil fait des distributions sous forme de revenu, de gains en capital et de remboursement de capital.

Le gestionnaire ou la Société, selon le cas, peuvent choisir d'augmenter ou de réduire la fréquence des versements de distributions ou de dividendes s'ils estiment qu'il serait dans l'intérêt du Fonds de la famille Profil et de ses porteurs de titres.

Les distributions sur les parts de série I et les dividendes sur les actions de série I ne sont pas préétablis et peuvent varier pendant l'année.

Les parts de série T1 offertes par la plupart des Fonds Profil ou les actions de série T1 offertes par la plupart des Catégories Profil conviennent aux épargnants qui participent au programme Profil et qui désirent obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté, ou on peut mettre fin à ces distributions, pendant l'année s'il est jugé approprié de le faire. Les distributions par les parts de série T1 d'un Fonds Profil peuvent comprendre un remboursement de capital si ces distributions sont supérieures à votre tranche de revenu net du Fonds. Les distributions mensuelles fixes par les actions de série T1 d'une Catégorie Profil devraient comprendre un remboursement de capital. Les distributions de remboursement de capital réduiront la valeur liquidative du Fonds de la famille Profil, ce qui pourrait épuiser votre placement et réduire la capacité du Fonds de la famille Profil de générer des revenus de niveau équivalent dans l'avenir.

6 Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Ce tableau vous aide à comparer le coût d'un placement dans un Fonds de la famille Profil au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement semblables. Il indique les frais payés par les parts ou les actions de la série offerte au détail du Fonds de la famille Profil si :

- vous avez investi 1 000 \$ dans le Fonds de la famille Profil le 1^{er} janvier;
- le rendement total du Fonds de la famille Profil est de 5 % chaque année, compte non tenu des frais d'acquisition ni des frais facultatifs;
- toutes les distributions ou tous les dividendes ont été réinvestis chaque année; et

¹⁰ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds communs de placement comparables, consultez la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

5 Politique en matière de distributions

6 Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

40 Fonds d'actions canadiennes Profil

5 Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série Ti décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série Ti, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série Ti. Les distributions des parts de la série Ti vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série Ti des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série Ti seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

6 Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	35 \$	80 \$
Série Ti	7 \$	21 \$	36 \$	83 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

- chaque année, chaque série du Fonds de la famille Profil a, après les réductions de frais, le même ratio de frais de gestion annualisé, comme cela a été le cas pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Veuillez noter que le ratio de frais de gestion utilisé à cette fin exclut les frais de conseil du programme payés directement par les porteurs de titres aux placeurs principaux.

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payés directement par les porteurs de titres aux placeurs principaux.

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds Profil

Fonds d'actions canadiennes Profil

Fonds d'actions américaines Profil

Fonds d'actions internationales Profil

Fonds de marchés émergents Profil

Fonds de titres à revenu fixe Profil

FONDS PROFIL

Fonds d'actions canadiennes Profil

NOTE : Ce Fonds de la famille Profil modifiera ses stratégies de placement le ou vers le 21 janvier 2019.

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui* **
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs	
Jusque vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowsky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	<i>Jusque vers le 15 octobre 2018,</i> Gestions d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC Ltée <i>Le ou vers le 15 octobre 2018,</i> Corporation Financière Mackenzie
Mandat Actions de base	<i>Jusque vers le 14 novembre 2018,</i> Cidel Asset Management Inc. <i>Le ou vers le 14 novembre 2018,</i> Corporation Financière Mackenzie
Mandat Sociétés à petite capitalisation	Corporation Financière Mackenzie
Le ou vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowsky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Corporation Financière Mackenzie
Mandat Actions de base	Corporation Financière Mackenzie

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions canadiennes Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions canadiennes.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions canadiennes Profil sont les suivants :

Jusque vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Valeur grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (25 % de la pondération)

- *Jusque vers le 15 octobre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Gestion d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC Ltée. *Le ou vers le 15 octobre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- *Jusque vers le 14 novembre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Cidel Asset Management Inc. *Le ou vers le 14 novembre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- *Jusque vers le 21 janvier 2019,* le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Mandat Sociétés à petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le ou vers le 21 janvier 2019 :**Mandat Valeur grande capitalisation (35 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée composée de titres de participation de sociétés canadiennes.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

En général, le Fonds prévoit investir entre 0 et 10 % de son actif dans des titres étrangers. Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 22 août 2018, des parts du Fonds représentant 21,16 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :
21,16 % par la Catégorie Actions canadiennes Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série T1 décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série T1, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	35 \$	80 \$
Série T1	7 \$	21 \$	36 \$	83 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

FONDS PROFIL

Fonds d'actions américaines Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui* **
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs	
Mandat Croissance grande capitalisation	Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC
Mandat Actions de base	PanAgora Asset Management, Inc.
Mandat petite capitalisation	Aristotle Capital Boston, LLC
Mandat Valeur grande capitalisation	<i>Jusque vers le 14 novembre 2018, Corporation Financière Mackenzie</i> <i>Le ou vers le 14 novembre 2018, Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC</i>

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions américaines Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions américaines.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions américaines Profil sont les suivants :

Mandat Valeur grande capitalisation (30 % de la pondération)

- *Jusque vers le 14 novembre 2018*, le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie. *Le ou vers le 14 novembre 2018*, le sous-conseiller en valeurs sera Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (25 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est PanAgora Asset Management, Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation américains.

Mandat petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Aristotle Capital Boston, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à petite capitalisation.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

On peut s'attendre à ce que le taux de rotation des titres soit de plus de 70 %. (Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* et la section *Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?* pour en savoir davantage sur le taux de rotation des titres.)

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 22 août 2018, des parts du Fonds représentant 22,63 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :
22,63 % par la Catégorie Actions américaines Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série T1 décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série T1, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	36 \$	81 \$
Série T1	7 \$	21 \$	37 \$	85 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

FONDS PROFIL

Fonds d'actions internationales Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série TI)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui* **
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs	
Mandat Valeur grande capitalisation	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série TI.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions internationales Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions internationales, à l'exclusion d'actions nord-américaines et d'actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions internationales Profil sont les suivants :

Mandat Valeur grande capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.
- Dans la sélection des titres, le sous-conseiller en valeurs met l'accent sur les évaluations favorables et d'autres paramètres fondamentaux comme l'humeur générale des marchés et les facteurs macroéconomiques.

Mandat Croissance grande capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série TI
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 31 mai 2018, des parts du Fonds représentant 23,17 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :
23,17 % par la Catégorie Actions internationales Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série T₁ du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série T₁ décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série T₁, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série T₁. Les distributions des parts de la série T₁ vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T₁ des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T₁ seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	36 \$	81 \$
Série T ₁	7 \$	22 \$	38 \$	86 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

FONDS PROFIL

Fonds de marchés émergents Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui* **
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds de marchés émergents Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation des marchés émergents axés sur la croissance. Ces placements peuvent être gérés par un sous-conseiller en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs est Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier le mandat de placement du Fonds en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant le Fonds, ainsi qu'aux règles.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série Ti
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 31 mai 2018, des parts du Fonds représentant 30,45 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de parts ne détenait plus de 10 % de l'actif du Fonds à cette date, à l'exception de :
30,45 % par la Catégorie Marchés émergents Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES PENSION DE TITRES
- RISQUE DE SPÉCIALISATION – le Fonds limite ses placements principalement aux marchés émergents.

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne à élevée*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital; et
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié et pouvez tolérer un niveau élevé de volatilité potentielle.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série Ti du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série T1 décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série T1, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	7 \$	22 \$	39 \$	89 \$
Série T1	7 \$	23 \$	40 \$	90 \$

Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice pour la série T1. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

FONDS PROFIL

Fonds de titres à revenu fixe Profil

NOTE : Ce Fonds de la famille Profil modifiera ses stratégies de placement le ou vers le 21 janvier 2019.

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Revenu fixe
Type de valeurs mobilières	Parts de fiducie de fonds communs de placement
Date de création	15 janvier 2001 (parts de série I) 1 ^{er} mars 2013 (parts de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui**
Frais d'administration	Jusqu'à 0,25 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	
Jusque vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Obligations internationales	<i>Jusque vers le 14 novembre 2018, Baring International Investment Limited</i> <i>Le ou vers le 14 novembre 2018, Corporation PIMCO Canada</i> Corporation Financière Mackenzie
Mandat Obligations canadiennes	Corporation Financière Mackenzie
Mandat Obligations à rendement élevé	Corporation Financière Mackenzie
Mandat Biens immobiliers	Corporation Financière Mackenzie***
Le ou vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Obligations canadiennes	Corporation financière Mackenzie
Mandat Revenu fixe canadien à court terme	Corporation financière Mackenzie
Mandat Obligations internationales	Corporation PIMCO Canada
Mandat Obligations à rendement élevé	Corporation financière Mackenzie
Mandat Fonds de biens immobiliers	Corporation financière Mackenzie***

* Ce Fonds n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les parts de série Ti.

** Sous réserve des règles sur les placements interdits dans les REER, les FERR et les CELI. Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* si vous avez un régime enregistré.

*** L'actif en biens non mobiliers du Fonds peut être attribué au sous-conseiller en valeurs.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds de titres à revenu fixe Profil vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des obligations et des débetures.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus par la loi de faire un tel changement.

Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds de titres à revenu fixe Profil sont les suivants :

Jusque vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Obligations canadiennes (43 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance du gouvernement canadien et de titres de créance ayant la qualité d'un bon placement de sociétés canadiennes.

Mandat Obligations internationales (23 % de la pondération)

- *Jusque vers le 14 novembre 2018*, le sous-conseiller en valeurs est Baring International Investment Limited. *Le ou vers le 14 novembre 2018*, le sous-conseiller en valeurs est Corporation PIMCO Canada.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance de gouvernements et de sociétés à l'échelle internationale (à l'exclusion des titres de créance du gouvernement et de sociétés canadiens).

Mandat Obligations à rendement élevé (24 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance nord-américains à rendement élevé.
- Le sous-conseiller en valeurs peut, de temps en temps, investir une partie de l'actif du Fonds attribué à ce mandat dans d'autres fonds communs de placement incluant d'autres Fonds du Groupe Investors ou des fonds communs de placement de sociétés affiliées du gérant, qui peuvent également être gérés par le sous-conseiller en valeurs.

**Mandat Fonds de biens immobiliers Investors
(10 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds en vertu de ce mandat, le conseiller en valeurs entend lier les éléments d'actif du Fonds affectés à ce mandat au rendement du Fonds de biens immobiliers Investors grâce à des placements directs dans le Fonds de biens immobiliers Investors, qui est également géré par le conseiller en valeurs. Le Fonds est autorisé par les organismes de réglementation à investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors.
- Dix pour cent de l'actif du Fonds est alloué à ce mandat, sous réserve d'un écart de plus ou moins 2,5 % pour tenir compte des fluctuations du marché. Le placement du Fonds dans le Fonds de biens immobiliers Investors est géré passivement, ce qui signifie qu'il ne sera pas inférieur ou supérieur de plus de 2,5 % à la pondération du mandat indiquée précédemment, selon les fluctuations des marchés. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'objectif de placement et de la stratégie du Fonds de biens immobiliers Investors, voir la section *Information sur le Fonds de biens immobiliers Investors*.

Le ou vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Obligations canadiennes (45 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée de titres de créance du gouvernement canadien et de titres de créance ayant la qualité d'un bon placement de sociétés canadiennes.

**Mandat Revenu fixe canadien à court terme
(10 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs prévoit investir jusqu'à la totalité de son actif net dans le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors (le « Fonds ») ou tout autre fonds commun de placement susceptible de le remplacer.

Mandat Obligations mondiales (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation PIMCO Canada.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance de gouvernements et de sociétés à l'échelle internationale (à l'exclusion des titres de créance du gouvernement et de sociétés canadiens).

**Mandat Obligations à rendement élevé
(5 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de créance nord-américains à rendement élevé.
- Le sous-conseiller en valeurs peut, à l'occasion, investir une partie de l'actif du Fonds attribué à ce mandat dans d'autres fonds communs de placement, y compris d'autres Fonds du Groupe Investors ou fonds communs de placement gérés par les sociétés affiliées au gestionnaire qui peuvent également être gérés par le sous-conseiller en valeurs.

**Mandat Fonds de biens immobiliers Investors
(10 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds en vertu de ce mandat, le conseiller en valeurs entend lier les éléments d'actif du Fonds affectés à ce mandat au rendement du Fonds de biens immobiliers Investors grâce à des placements directs dans le Fonds de biens immobiliers Investors, qui est également géré par le conseiller en valeurs. Le Fonds est autorisé par les organismes de réglementation à investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors.
- Dix pour cent de l'actif du Fonds est alloué à ce mandat, sous réserve d'un écart de plus ou moins 2,5 % pour tenir compte des fluctuations du marché. Le placement du Fonds dans le Fonds de biens immobiliers Investors est géré passivement, ce qui signifie qu'il ne sera pas inférieur ou supérieur de plus de 2,5 % à la pondération du mandat indiquée précédemment, selon les fluctuations des marchés. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'objectif de placement et de la stratégie du Fonds de biens immobiliers Investors, voir la section *Information sur le Fonds de biens immobiliers Investors*.

Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds pourrait être supérieur à 70 %. (Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* et la section *Quels types de placements le Fonds fait-il?* pour obtenir de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille.)

Information sur le Fonds de biens immobiliers Investors

Le tableau ci-dessous présente l'information sur le Fonds de biens immobiliers Investors dans lequel investit le Fonds de titres à revenu fixe Profil, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs, ses objectifs de placement, ainsi que certains risques associés à un placement dans ce Fonds du Groupe Investors.

Fonds	Pondération du mandat	Conseiller en valeurs/ Sous-conseiller en valeurs	Objectif de placement	Risques associés aux placements
Fonds de biens immobiliers Investors	10 %	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée/ Corporation Financière Mackenzie (Toronto)	Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu régulier en investissant dans des biens immobiliers.	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de crédit • Risque associé aux titres à revenu fixe • Risque associé aux taux d'intérêt • Risque associé aux ordres importants • Risque associé aux placements immobiliers • Risque associé aux fiducies de placement immobilier

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – parts de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une *faible* volatilité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Ce Fonds s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est le revenu.

Note : Vous pourriez investir dans des parts de série T1 du Fonds si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de série I, le Fonds procède à des distributions de revenu, le cas échéant, habituellement vers la fin de chaque mois, et de gains en capital habituellement en décembre de chaque année. Contrairement aux parts de série T1 décrites ci-après, le niveau des distributions des parts de série I n'est pas préétabli et peut varier pendant l'année.

Pour les parts de série T1, le Fonds procède à des distributions vers la fin de chaque mois, et à des distributions de gains en capital nets réalisés habituellement en décembre de chaque année. Le niveau des distributions mensuelles peut être rajusté ou on peut mettre fin à ces distributions pendant l'année s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds de le faire. Veuillez demander à votre conseiller du Groupe Investors le taux actuel des distributions pour les parts de série T1. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les distributions vous seront versées en espèces ou seront automatiquement réinvesties, consultez la section *Réinvestissement automatique des distributions des Fonds Profil*. Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux distributions, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries de parts offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	36 \$	81 \$
Série T1	6 \$	20 \$	35 \$	80 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les porteurs de parts aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Catégories Profil

Catégorie Actions canadiennes Profil

Catégorie Actions américaines Profil

Catégorie Actions internationales Profil

Catégorie Marchés émergents Profil

Catégorie Marché monétaire canadien Investors

CATÉGORIES PROFIL

Catégorie Actions canadiennes Profil

NOTE : Ce Fonds de la famille Profil modifiera ses stratégies de placement le ou vers le 21 janvier 2019.

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Actions de fonds communs de placement
Date de création	1 ^{er} mars 2013 (actions de série I) 1 ^{er} mars 2013 (actions de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais d'administration	Jusqu'à 0,30 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs pour le fonds sous-jacent	
Jusque vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	<i>Jusque vers le 15 octobre 2018,</i> Gestions d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC Ltée <i>Le ou vers le 15 octobre 2018,</i> Corporation financière Mackenzie
Mandat Actions de base	<i>Jusque vers le 14 novembre 2018,</i> Cidel Asset Management Inc. <i>Le ou vers le 14 novembre 2018,</i> Corporation financière Mackenzie
Mandat Sociétés à petite capitalisation	Corporation Financière Mackenzie
Le ou vers le 21 janvier 2019 :	
Mandat Valeur grande capitalisation	Jarislowky, Fraser Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Corporation financière Mackenzie
Mandat Actions de base	Corporation financière Mackenzie

* Cette Catégorie n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les actions de série Ti.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

La Catégorie Actions canadiennes Profil vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de participation canadiens. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie prévoit investir dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Profil (le « Fonds ») ou de tout autre fonds commun de placement susceptible de le remplacer. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions canadiennes. Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Les stratégies ci-après concernent le Fonds.

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds sont les suivants :

Jusque vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Valeur grande capitalisation (30 % de la pondération).

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (25 % de la pondération).

- *Jusque vers le 15 octobre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Gestion d'investissements Laketon, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC Ltée. *Le ou vers le 15 octobre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération).

- *Jusque vers le 14 novembre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Cidel Asset Management Inc. *Le ou vers le 14 novembre 2018,* le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- *Jusqu'au 21 janvier 2019,* le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Mandat Sociétés à petite capitalisation (10 % de la pondération).

- Le sous-conseiller en valeurs est la Corporation Financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le ou vers le 21 janvier 2019 :

Mandat Valeur grande capitalisation (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Corporation financière Mackenzie.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés canadiennes.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

En général, le Fonds prévoit investir entre 0 et 10 % de son actif dans des titres étrangers. Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant le Fonds, ainsi qu'aux règles.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à cette Catégorie sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – actions de série Ti
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 22 août 2018, des parts du fonds sous-jacent représentant 21,16 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de titres ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date, à l'exception de : 21,16 % par la Catégorie Actions canadiennes Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans et par la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou d'un fonds commun de placement comparable. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des actions de série Ti de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les dividendes vous seront versés en espèces ou seront automatiquement réinvestis, consultez la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Les distributions de remboursement de capital sur les actions de série Ti sont versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller du Groupe Investors pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des actions de série Ti. Les distributions de remboursement de capital vous sont habituellement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient automatiquement réinvesties. Les distributions des parts de la série Ti vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série Ti des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série Ti seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux dividendes et aux distributions de remboursement de capital, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries d'actions offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	36 \$	81 \$
Série Ti	6 \$	20 \$	35 \$	80 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les actionnaires aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

CATÉGORIES PROFIL

Catégorie Actions américaines Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Actions de fonds communs de placement
Date de création	1 ^{er} mars 2013 (actions de série I) 1 ^{er} mars 2013 (actions de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais d'administration	Jusqu'à 0,30 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs pour le fonds sous-jacent Mandat Croissance grande capitalisation	Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC
Mandat Actions de base Mandat petite capitalisation	PanAgora Asset Management, Inc. Jusque vers le 14 novembre 2018, Aristotle Capital Boston, LLC Le ou vers le 14 novembre 2018, Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC
Mandat Valeur grande capitalisation	Corporation Financière Mackenzie

* Cette Catégorie n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les actions de série Ti.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

La Catégorie Actions américaines Profil vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de participation américains. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie prévoit investir dans des parts du Fonds d'actions américaines Profil (le « Fonds ») ou de tout autre fonds commun de placement susceptible de le remplacer. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions américaines. Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Les stratégies ci-après concernent le Fonds.

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds sont les suivants :

Mandat Valeur grande capitalisation (30 % de la pondération)

- Jusque vers le 14 novembre 2018, le sous-conseiller en valeurs est Corporation Financière Mackenzie. Le ou vers le 14 novembre 2018, le sous-conseiller en valeurs sera Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la valeur.

Mandat Croissance grande capitalisation (25 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Putnam Investments Canada ULC, exerçant ses activités au Manitoba sous le nom de Putnam Management, et sa société affiliée, The Putnam Advisory Company, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à grande capitalisation axées sur la croissance.

Mandat Actions de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est PanAgora Asset Management, Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation américains.

Mandat petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Aristotle Capital Boston, LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée composée principalement de titres de participation de sociétés américaines à petite capitalisation.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant le Fonds, ainsi qu'aux règles.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à cette Catégorie sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – actions de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 22 août 2018, des parts du fonds sous-jacent représentant 22,63 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de titres ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date, à l'exception de : 22,63 % par la Catégorie Actions américaines Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans et par la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou d'un fonds commun de placement comparable. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des actions de série T1 de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les dividendes vous seront versés en espèces ou seront automatiquement réinvestis, consultez la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Les distributions de remboursement de capital sur les actions de série T1 sont versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller

du Groupe Investors pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des actions de série T1. Les distributions de remboursement de capital vous sont habituellement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient automatiquement réinvesties. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux dividendes et aux distributions de remboursement de capital, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries d'actions offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	6 \$	20 \$	36 \$	81 \$
Série T1	7 \$	21 \$	36 \$	83 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les actionnaires aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

CATÉGORIES PROFIL

Catégorie Actions internationales Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Actions de fonds communs de placement
Date de création	1 ^{er} mars 2013 (actions de série I) 1 ^{er} mars 2013 (actions de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais d'administration	Jusqu'à 0,30 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs pour le fonds sous-jacent	
Mandat Valeur grande capitalisation	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
Mandat Croissance grande capitalisation	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

* Cette Catégorie n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les actions de série Ti.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

La Catégorie Actions internationales Profil vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de participation internationaux, à l'exclusion d'actions nord-américaines et d'actions des marchés émergents. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie prévoit investir dans des parts du Fonds d'actions internationales Profil (le « Fonds ») ou de tout autre fonds commun de placement susceptible de le remplacer. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions internationales, à l'exclusion d'actions nord-américaines et d'actions des marchés émergents. Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Les stratégies ci-après concernent le Fonds.

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds sont les suivants :

Mandat Valeur grande capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.
- Dans la sélection des titres, le sous-conseiller en valeurs met l'accent sur les évaluations favorables et d'autres paramètres fondamentaux comme l'humeur générale des marchés et les facteurs macroéconomiques.

Mandat Croissance grande capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant le Fonds, ainsi qu'aux règles.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à cette Catégorie sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – actions de série T1
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 31 mai 2018, des parts du fonds sous-jacent représentant 23,17 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de titres ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date, à l'exception de : 23,17 % par la Catégorie Actions internationales Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans et par la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou d'un fonds commun de placement comparable. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.

Note : Vous pourriez investir dans des actions de série T1 de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les dividendes vous seront versés en espèces ou seront automatiquement réinvestis, consultez la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Les distributions de remboursement de capital sur les actions de série T1 sont versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller du Groupe Investors pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des actions de série T1. Les distributions de remboursement de capital vous sont habituellement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient automatiquement réinvesties. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux dividendes et aux distributions de remboursement de capital, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries d'actions offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	7 \$	21 \$	36 \$	83 \$
Série T1	7 \$	21 \$	36 \$	83 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les actionnaires aux placeurs principaux. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

CATÉGORIES PROFIL

Catégorie Marchés émergents Profil

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Actions de fonds communs de placement
Date de création	1 ^{er} mars 2013 (actions de série I) 1 ^{er} mars 2013 (actions de série Ti)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui*
Frais d'administration	Jusqu'à 0,30 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs pour le fonds sous-jacent	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

* Cette Catégorie n'accepte pas les placements par les régimes enregistrés dans les actions de série Ti.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

La Catégorie Marchés émergents Profil vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de participation de marchés émergents. La Catégorie vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement ou directement dans des titres de participation.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie prévoit investir dans des parts du Fonds de marchés émergents Profil (le « Fonds ») ou de tout autre fonds commun de placement susceptible de le remplacer. Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions de marchés émergents. Le Fonds est un fonds sous-jacent de la Catégorie. Les stratégies ci-après concernent le Fonds.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans une gamme diversifiée de titres de participation de sociétés à grande capitalisation des marchés émergents axées sur la croissance. Ces placements peuvent être gérés par un sous-conseiller en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs est Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Ces opérations et dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier le mandat de placement du Fonds en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant le Fonds, ainsi qu'aux règles.

La Catégorie peut également investir directement dans des titres de participation ou effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres et utiliser des dérivés. Quand la Catégorie investit directement dans des titres de participation, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à cette Catégorie sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS
- RISQUE LIÉ AU RAJUSTEMENT DES DISTRIBUTIONS – actions de série Ti
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – le 31 mai 2018, des parts du fonds sous-jacent représentant 30,45 % de son actif étaient détenues collectivement par différents Fonds du Groupe Investors, fonds distincts IG/GWL ou fonds de placement garanti, mais aucun porteur de titres ne détenait plus de 10 % de l'actif du fonds sous-jacent à cette date, à l'exception de : 30,45 % par la Catégorie Marchés émergents Profil.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES
- RISQUE DE SPÉCIALISATION – la Catégorie limite ses placements principalement aux marchés émergents.

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans et par la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou d'un fonds commun de placement comparable. Selon cette méthode, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne à élevée*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque de la rubrique Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à long terme est la croissance du capital.
- vous comptez faire de ce placement une composante d'un portefeuille de placements diversifié et pouvez tolérer un niveau élevé de volatilité potentielle.

Note : Vous pourriez investir dans des actions de série T1 de la Catégorie si vous désirez obtenir des rentrées de fonds mensuelles stables et que votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré.

Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les dividendes vous seront versés en espèces ou seront automatiquement réinvestis, consultez la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Les distributions de remboursement de capital sur les actions de série T1 sont versées vers la fin de chaque mois. Le niveau des distributions mensuelles de remboursement de capital pourrait être rajusté ou on pourrait mettre fin à ces distributions pendant l'année si la Société juge qu'il est approprié de le faire dans l'intérêt de la Catégorie. Veuillez vous adresser à votre conseiller du Groupe Investors pour connaître le niveau actuel des distributions mensuelles de remboursement de capital des actions de série T1. Les distributions de remboursement de capital vous sont habituellement versées en espèces. Toutefois, vous pouvez demander qu'elles soient automatiquement réinvesties. Les distributions des parts de la série T1 vous sont automatiquement versées en espèces; toutefois, vous pouvez demander que ces distributions soient réinvesties. Veuillez consulter la section *Distributions des parts de série T1 des Fonds* pour en savoir plus, y compris dans les cas où les distributions des parts de la série T1 seront réinvesties, sauf si vous demandez qu'elles vous soient versées en espèces.

Pour en savoir davantage sur les incidences fiscales liées aux dividendes et aux distributions de remboursement de capital, reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries d'actions offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	7 \$	22 \$	39 \$	89 \$
Série T1	7 \$	23 \$	40 \$	90 \$

Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

CATÉGORIES PROFIL

Catégorie Marché monétaire canadien Investors

Détail du Fonds de la famille Profil

Type de fonds	Marché monétaire
Type de valeurs mobilières	Actions de fonds communs de placement
Date de création	1 ^{er} mars 2013 (actions de série I)*
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Frais d'administration	Jusqu'à 0,30 %
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	Corporation Financière Mackenzie

* D'autres séries sont offertes aux termes d'un prospectus distinct. Communiquez avec votre conseiller du Groupe Investors pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Quels types de placements le Fonds de la famille Profil fait-il?

Objectif de placement

La Catégorie vise à procurer un rendement courant stable au moyen de positions en titres du marché monétaire canadien. La Catégorie compte prendre ses positions en investissant dans un ou des fonds de marché monétaire, ou directement dans des titres du marché monétaire.

Pour modifier son objectif de placement, la Catégorie doit obtenir l'accord préalable de la majorité de ses actionnaires qui votent lors d'une assemblée tenue spécifiquement à cette fin, sauf si la modification est requise en vue de se conformer à la loi.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, la Catégorie prévoit investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts d'un ou de plusieurs autres fonds de marché monétaire pour faciliter la réalisation de son objectif de placement. Les fonds sous-jacents de la Catégorie peuvent être remplacés à l'occasion, sans préavis aux actionnaires, dans la mesure où le placement dans les fonds sous-jacents permet de réaliser l'objectif de placement de la Catégorie.

En date des présentes, le Fonds de marché monétaire canadien Investors (le « Fonds ») est le fonds sous-jacent de la Catégorie. Le Fonds vise à fournir un revenu régulier sûr, la stabilité du capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments à court terme de grande qualité du marché monétaire canadien. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans :

- des titres de créance à court terme émis ou garantis par des administrations municipales ou les gouvernements provinciaux et fédéral, y compris des bons du Trésor ;
- des billets à ordre;
- des obligations non gouvernementales émises par des banques à charte, y compris des acceptations bancaires, des dépôts à terme, des billets à taux variable et des titres adossés à des créances; et
- du papier commercial émis par des sociétés, y compris les billets à taux variable et les titres adossés à des créances.

Le Fonds investit dans des titres du marché monétaire ayant une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins, et la durée de vie résiduelle moyenne pondérée en fonction de la valeur du portefeuille du Fonds sera d'au plus 90 jours (d'après la date de rajustement du taux d'intérêt pour les billets à court terme), et d'au plus 180 jours (d'après la date d'échéance réelle des billets à court terme). Au moins 95 % de l'actif du Fonds consiste en des placements en trésorerie et en équivalents de trésorerie (en dollars canadiens). De plus, le Fonds doit conserver au moins 5 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de un jour, et 15 % de son actif dans de la trésorerie ou des titres liquides facilement convertibles en trésorerie dans un délai de une semaine.

En règle générale, le Fonds prévoit investir entre 0 et 30 % de son actif dans des titres étrangers, mais il pourrait à l'occasion y investir jusqu'à 50 % de son actif.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres après avoir fourni un préavis de 60 jours. Ce préavis n'a pas été fourni en date du présent prospectus simplifié. Si un tel préavis est donné, ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Comme la Catégorie entend réinvestir toutes les distributions provenant du Fonds dans l'achat de parts additionnelles du Fonds et que les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers, il est prévu que la Catégorie ne pourra pas maintenir la valeur liquidative de ses actions.

La Catégorie peut également effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Quand la Catégorie investit directement dans des titres du marché monétaire, elle prévoit adopter les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds de la famille Profil?

Les risques associés à cette Catégorie sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Qui devrait investir dans ce Fonds de la famille Profil?

Avant d'investir dans un fonds commun de placement, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque. Le niveau de risque de placement de ce Fonds de la famille Profil doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds de la famille Profil, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans et par la volatilité historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou d'un fonds commun de placement comparable. Selon cette méthode, nous avons déterminé que la Catégorie a une volatilité *faible*. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette classification et cette méthode, veuillez vous reporter à la section *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil*.

Cette Catégorie s'adresse à vous si vous tolérez les risques associés à ce placement et si :

- votre objectif de placement à court terme est la stabilité du capital.

Politique en matière de distributions

Les dividendes ne sont pas versés à intervalles réguliers. Le conseil d'administration de la Société décide si des dividendes sont versés et, le cas échéant, le moment où ils le seront. La Société peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le moment où les dividendes vous seront versés en espèces ou seront automatiquement réinvestis, consultez la section *Réinvestissement automatique des dividendes des Catégories Profil*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales liées aux dividendes, consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du Fonds de la famille Profil pris en charge indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables pour chacune des séries d'actions offertes au détail par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à *Renseignements propres à chacun des Fonds de la famille Profil* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

	Frais payés			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série I	3 \$	11 \$	19 \$	43 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme payables directement par les actionnaires aux placeurs principaux. Le ratio des frais de gestion utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gestionnaire a renoncé ou qu'il a pris en charge au cours de l'exercice précédent. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

Renseignements supplémentaires

Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié

Un **actionnaire** désigne une personne qui détient des actions d'une Catégorie Profil.

Les **actions** désignent les actions de fonds communs de placement des Catégories Profil.

La **capitalisation** désigne la valeur des actions cotées en Bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en Bourse.

Les **Catégories Profil** ou les **Catégories** désignent la Catégorie Actions canadiennes Profil, la Catégorie Actions américaines Profil, la Catégorie Actions internationales Profil, la Catégorie Marchés émergents Profil et la Catégorie Marché monétaire canadien Investors, chacune étant une catégorie d'actions distincte de la Société de fonds Groupe Investors Inc., et **Catégorie** désigne n'importe quelle d'entre elles.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs mobilières ou un établissement financier) avec laquelle un Fonds de la famille Profil participe à des opérations sur dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres.

Le **dépositaire** désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de CIBC Mellon Global Custody Services.

Un **dérivé** est un instrument financier dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, indice, indicateur économique ou autre instrument financier, par exemple :

- Les **options**, qui sont des titres permettant à un Fonds de la famille Profil d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans qu'il soit tenu de le faire.
- Les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui obligent un Fonds de la famille Profil soit à acheter ou à vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, soit à échanger la valeur équivalente du contrat à terme de gré à gré en trésorerie. La contrepartie sera tenue de verser au Fonds de la famille Profil toute augmentation de la valeur du contrat, ou le Fonds de la famille Profil devra verser à la contrepartie toute diminution de la valeur du contrat.
- Les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme.
- Les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un Fonds de la famille Profil convient d'échanger les flux de trésorerie provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt

lorsqu'un Fonds de la famille Profil convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, ou d'un swap sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un Fonds de la famille Profil contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Les **distributions** sont des sommes que les Fonds versent aux porteurs de parts. Les Fonds peuvent toucher des revenus de dividendes ou d'intérêts, ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Lorsqu'un Fonds vous verse un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

Les **dividendes** sont des distributions d'une fraction du revenu net ou des gains en capital nets, déterminées par le conseil d'administration de la Société, qui sont versées aux actionnaires d'une Catégorie ou plusieurs Catégories. Les dividendes ne comprennent pas de remboursement de capital.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Les **Fonds de la famille Profil** désignent collectivement les Fonds Profil et les Catégories Profil, et un/le **Fonds de la famille Profil** désigne n'importe lequel d'entre eux.

Les **Fonds de la Société de fonds Groupe Investors** désignent les fonds communs de placement offerts en tant que catégories d'actions distinctes émises par la Société de fonds Groupe Investors Inc.^{MC}, y compris les Catégories Profil et d'autres fonds communs de placement offerts aux termes d'un prospectus distinct.

Les **Fonds de marché monétaire** désignent, à certaines fins décrites dans le présent prospectus simplifié, l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien Investors;
- Fonds de marché monétaire É.-U. Investors; et
- Catégorie Marché monétaire canadien Investors.

Les **fonds de placement garanti** ou **FPG** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/GWL » qui sont émis par La Great-West, compagnie d'assurance-vie et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers du Groupe Investors.

Les **fonds distincts IG/GWL** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds distincts IG/GWL » qui sont émis par La Great-West, compagnie d'assurance-vie et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers du Groupe Investors.

Les **Fonds du Groupe Investors** désignent les Fonds de la famille Profil et tout autre fonds commun de placement dont le Groupe Investors est le promoteur, qui est distribué par l'entremise de votre conseiller du Groupe Investors.

Les **Fonds Profil** ou les **Fonds** désignent le Fonds d'actions canadiennes Profil, le Fonds d'actions américaines Profil, le Fonds d'actions internationales Profil, le Fonds de marchés émergents Profil et le Fonds de titres à revenu fixe Profil, chacun étant une fiducie d'investissement à participation unitaire, et **Fonds** désigne n'importe lequel d'entre eux.

Les **fonds sous-jacents** désignent tout Fonds du Groupe Investors ou d'autres fonds communs de placement gérés par une société affiliée ou associée au gestionnaire dans lequel a (ont) investi un ou plusieurs Fonds de la famille Profil, et peuvent aussi inclure des fonds négociés en Bourse gérés par la Corporation Financière Mackenzie (selon le contexte).

Le **gestionnaire** désigne la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée.

Groupe Investors, nous, notre et **nos** désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une de ses filiales, y compris le gestionnaire, le conseiller en valeurs ou les placeurs principaux, selon le contexte.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gestionnaire, si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

Un **jour ouvrable** signifie, à l'égard d'un Fonds de la famille Profil, toute journée où le Fonds de la famille Profil accepte des ordres d'achat ou de vente de titres.

La **liquidité** signifie la facilité qu'a un Fonds de la famille Profil d'acquérir ou de vendre des placements à leur juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Les **mandats** désignent les stratégies de placement qu'adoptent les Fonds de la famille Profil pour atteindre leurs objectifs de placement. Un Fonds de la famille Profil en particulier peut avoir plus d'un mandat.

Le **ménage** comprend les personnes qui habitent dans la même résidence principale et ont, généralement, le même conseiller du Groupe Investors. Certaines exceptions peuvent s'appliquer à certains types de relations avec les clients, y compris, mais sans s'y limiter, des sociétés et des fondations.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds de la famille Profil vend un titre à une contrepartie et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds de la famille Profil obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

La **Norme canadienne** désigne la Norme canadienne 81-102, un règlement qui régit les placements et l'administration des fonds communs de placement.

Une **notation désignée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la note A (ou l'équivalent) ou une note supérieure d'une agence de notation désignée ou d'une société affiliée; qu'aucune autre agence de notation désignée ou société affiliée n'a attribué à ces mêmes titres une note inférieure; et qu'aucune agence de notation désignée ou société affiliée n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de voir leur notation abaissée sous le seuil d'une notation désignée.

Les **opérations de prêt de titres** désignent les opérations aux termes desquelles un Fonds de la famille Profil prête des titres en échange d'une garantie.

Les **parts** désignent les parts de fiducie des Fonds Profil.

Les **parts de série C** désignent les parts d'autres Fonds du Groupe Investors acquises le 28 juillet 2003 ou avant, ou conformément à un PPA établi avant cette date, ou, dans certains cas, les parts d'autres Fonds du Groupe Investors acquises au moyen d'échanges de ces placements après le 28 juillet 2003 (y compris les parts de série Tc) et les parts qualifiées « C ».

Les **placements du ménage** ou **placements de votre ménage** incluent les placements faits et toujours détenus par un ménage dans tous les Fonds du Groupe Investors, FPG, Fonds distincts IG/GWL et les comptes en gestion discrétionnaire qui pourraient être offerts par VMGI, sauf pour le calcul des frais de conseil payables pour les séries U et Tu où les FPG, les fonds distincts IG/GWL et les comptes à gestion distincte ne sont pas inclus.

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre des entités suivantes (ou les deux), selon le contexte :

- Services Financiers Groupe Investors Inc.; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Les **pondérations de mandat** désignent les pondérations établies par le programme Profil pour les mandats d'un Fonds de la famille Profil en particulier.

Les **pondérations de portefeuille** désignent la répartition réelle des Fonds de la famille Profil dans votre portefeuille.

Un **portefeuille** désigne la combinaison de Fonds de la famille Profil dans lesquels vous investissez dans le cadre du programme Profil. Vous pouvez avoir plus d'un portefeuille dans le cadre du programme Profil, chaque portefeuille étant établi en fonction d'objectifs de placement différents et étant composé d'une combinaison différente d'un ou de plusieurs Fonds de la famille Profil.

Un **porteur de parts** désigne une personne qui détient des parts d'un Fonds Profil.

Un **porteur de titres** désigne une personne qui détient des titres (parts ou actions) d'un Fonds de la famille Profil.

Un placement détenu dans un compte de **prête-nom** désigne un placement inscrit au nom du placeur principal concerné, ou de ses fournisseurs de services, pour le compte de l'épargnant qui est le propriétaire véritable du placement.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds de la famille Profil achète un titre d'une contrepartie et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds de la famille Profil obtient un rendement additionnel sur ses titres en portefeuille.

Le **programme Profil** ou **programme** désigne le Programme de gestion de l'actif Profil, un service de répartition d'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds de la famille Profil.

Le **ratio des frais de gestion** ou **RFG** désigne les charges d'exploitation et les autres frais de chaque série d'un fonds commun de placement en pourcentage annualisé de son actif net moyen pour l'exercice financier.

Le **régime enregistré** désigne un régime de retraite ou tout autre régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - compte de retraite immobilisé (CRI);
 - régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé); et
 - régime d'épargne immobilisé restreint (REIR); et
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, notamment :
 - fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
 - fonds de revenu viager (FRV);
 - fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire; et
 - fonds de revenu viager restreint (FRVR); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les **règles** désignent les règles de placement habituelles applicables à tous les fonds communs de placement au Canada, y compris la Norme canadienne, à moins qu'un fonds commun de placement n'obtienne l'approbation des organismes de réglementation des valeurs mobilières lui permettant de faire d'autres placements.

L'option d'achat **sans frais** renvoie à l'absence de frais d'acquisition à l'achat de parts ou d'actions et à l'absence de frais de rachat lorsque ces parts ou actions sont vendues; par ailleurs, d'autres frais s'appliquent.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts ou d'actions, selon le cas, offertes par les Fonds du Groupe Investors. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

Une **série non offerte au détail** désigne les parts ou les actions qui peuvent être offertes à l'occasion, sans prospectus, par les Fonds du Groupe Investors aux fins de placement par d'autres Fonds du Groupe Investors et des investisseurs admissibles.

La **Société** désigne la Société de fonds Groupe Investors Inc.^{MC}

Un **sous-conseiller en valeurs** désigne un conseiller en placement dont les services ont été retenus par le conseiller en valeurs pour lui fournir des conseils en placement à l'égard d'un Fonds de la famille Profil en particulier.

Le **taux de rotation des titres** désigne la fréquence à laquelle un fonds commun de placement modifie ses placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds commun de placement a fait des opérations qui correspondent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.

Les **taxes de vente** désignent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas.

Les **titres** désignent les titres émis par les Fonds de la famille Profil, soit les parts dans le cas des Fonds Profil et les actions dans le cas des Catégories Profil.

Prospectus simplifié modifié et mis à jour

OFFRANT DES TITRES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DES

Fonds Profil

Fonds d'actions canadiennes Profil
Fonds d'actions américaines Profil
Fonds d'actions internationales Profil
Fonds de marchés émergents Profil
Fonds de titres à revenu fixe Profil

Catégories Profil

Catégorie Actions canadiennes Profil
Catégorie Actions américaines Profil
Catégorie Actions internationales Profil
Catégorie Marchés émergents Profil
Catégorie Marché monétaire canadien Investors

appelés collectivement **Fonds de la famille Profil**.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds de la famille Profil dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé; et
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (ou au 1-888-746-6344, à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller du Groupe Investors; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse contact-f@investorsgroup.com (pour le service en français) ou contact-e@investorsgroup.com (pour le service en anglais).

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds de la famille Profil, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants :

- sur notre site Web www.groupeinvestors.com; ou
- sur le site www.sedar.com.



^{MC} Les marques de commerce, y compris celle d'IG Gestion privée de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.